





B E K B

B C B E

Rapport et comptes annuels 2018

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée des actionnaires
sur l'exercice 2018**

Rapports de la BCBE

Rapport de gestion

Le rapport de gestion (RG), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe, présente la situation économique de la banque de manière fiable. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Rapport de développement durable

Le rapport de développement durable (RDD) contient l'empreinte, les objectifs et les activités de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

La BCBE aborde tous les principaux thèmes en rapport avec le développement durable. Les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) et le « Supplément sur le secteur des services financiers » lui servent ici de lignes directrices. Le rapport de développement durable a été établi en accord avec les normes GRI, conformément à l'option « critères exhaustifs ». Les données standard du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Les deux rapports sont publiés annuellement. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère BCBE et à l'engagement de la banque en 2018.

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
031 666 18 85

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Nadine Kradolfer, Florian Kurz, Nina Malika Lerch, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2019

Banque Cantonale Bernoise SA



imprimé en
suisse

Sommaire

Introduction		II Gouvernance d'entreprise		BOUCLEMENT ANNUEL	68
AVANT-PROPOS	7	PRINCIPES	28	Bilan	68
L'EXERCICE EN BREF	9	GOVERNANCE D'ENTREPRISE	29	Compte de résultat	69
I Vue d'ensemble		Structure du groupe et actionnariat	29	Emploi du bénéfice	70
ORGANISATION	12	Structure du capital	29	Tableau des flux de trésorerie	71
Conseil d'administration	12	Conseil d'administration	31	État des capitaux propres	72
Direction générale	12	Direction générale	35	ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT	73
Organes de révision	12	Droits sociaux des actionnaires	38	Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
Organigramme	14	Changement de contrôle et mesures de défense	38	Principes comptables et d'évaluation	73
POLITIQUE D'AFFAIRES	16	Organe de révision	38	Gestion des risques	80
Nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16	Politique d'information	39	Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	87
Stratégie de propriétaire	18	III Rapport de rémunération		Évaluation des garanties	87
Approche entrepreneuriale	18	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	42	Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	88
Cours de l'action	18	Compétence et détermination des rémunérations	42	Activités externalisées	89
Augmentation sensible du dividende	18	Système de rémunération	42	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	89
CONTEXTE ET POSITIONNEMENT	20	Rémunérations versées en 2018	44	Informations concernant les positions du bilan	90
Contexte conjoncturel mondial	20	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	51	Informations concernant les opérations hors bilan	111
Contexte conjoncturel national et régional	20	IV Rapport financier		Informations concernant le compte de résultat	112
Domaines d'activité diversifiés	20	RAPPORT ANNUEL	54	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS	116
ENGAGEMENT DURABLE	24	Commentaires sur l'activité de la banque	54	CHIFFRES-CLÉS	122
		L'exercice 2018	56	L'ACTION BCBE	124
		Effectif de personnel	64		
		Liquidités et fonds propres	64		
		Emploi du bénéfice	64		
		Réalisation d'une évaluation de risque	64		
		État des commandes et des mandats	64		
		Activités de recherche et de développement	66		
		Événements extraordinaires	66		
		Perspectives	66		



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et
Hanspeter Rüfenacht (CEO/président de la Direction générale)

Une bonne année pour la Banque Cantonale Bernoise

Cher lecteur, chère lectrice,

L'année écoulée a été une bonne année pour la Banque Cantonale Bernoise (BCBE). Les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ont poursuivi leur progression. Les créances hypothécaires affichent une hausse de 908,2 millions de francs, soit 4,4 %, pour s'établir à 21,6 milliards de francs. Au total, les prêts à la clientèle sont passés à 23,6 milliards de francs, soit une augmentation de 5,6 %. Les fonds BCBE ont connu une forte demande : leur volume a crû à 2,4 milliards de francs. S'établissant à 30,6 milliards de francs, la somme du bilan atteint un nouveau record ; la substance qui permet de supporter le risque avoisine 10 % de la somme du bilan.

En dépit d'un contexte de marché exigeant, le résultat commercial (hors facteurs ponctuels) a crû de 2,6 % et s'est élevé à 123,3 millions de francs. Le bénéfice annuel s'est monté à 140,8 millions de francs, soit une augmentation de 2,4 %.

Le Conseil d'administration de la BCBE a revu sa politique de dividende. L'actuelle dotation en fonds propres de 18,6 % permet d'appliquer un taux de distribution plus élevé. Pour cette raison et au vu de la baisse prévisible des coûts de couverture et du potentiel considérable de réduction des coûts informatiques, la BCBE a décidé de fixer le taux de distribution désormais entre 50 % et 70 %. L'Assemblée générale devra dès lors se prononcer sur une augmentation conséquente de CHF 1.40 du dividende, qui passera de CHF 6.60 à CHF 8.00 par action. Les actionnaires et le canton de Berne recevront ainsi 21 % de dividende en plus.

La BCBE s'est fixé un objectif à long terme : sur la période 2013 à 2022, elle entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé depuis 2013 atteint désormais 661,7 millions de francs, si bien que la valeur ajoutée créée se situe à la limite supérieure de l'objectif fixé.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier nos 480 000 clients, nos 55 000 actionnaires et nos 1200 collaborateurs. Ils participent tous au succès de notre banque.

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Hanspeter Rüfenacht
CEO/président de la Direction générale



« La chirurgie ophtalmologique est pour moi plus qu'un métier : c'est ma passion. Mon ambition est d'améliorer la qualité de vie des personnes malvoyantes. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 10.

L'exercice en bref

La BCBE a une nouvelle fois développé ses cœurs de métier et réalisé pour la période de 2013 à 2018 un free cash-flow cumulé à la limite supérieure de l'objectif fixé. Le Conseil d'administration propose une augmentation substantielle du dividende.

Vision à long terme

La BCBE dispose d'une structure de bilan solide, d'une forte dotation en fonds propres, d'un bon refinancement et d'une capacité bénéficiaire durable, ce qui s'est à nouveau révélé probant au cours de l'exercice 2018. Pour les exercices 2013 à 2022, la BCBE entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. En 2018, le free cash-flow s'établit à 132,2 millions de francs. Le montant cumulé atteint désormais 661,7 millions de francs, si bien que la valeur ajoutée créée se situe à la limite supérieure de l'objectif fixé. Une augmentation substantielle du dividende de 1.40 franc, à 8.00 francs par action, est proposée à l'Assemblée générale.

Bon résultat annuel 2018

Le bénéfice a atteint 140,8 millions de francs (en 2017: 137,4 millions de francs), affichant une progression de 2,4 %. Le résultat net des opérations d'intérêts se chiffre à 273,3 millions de francs, (en 2017: 308,3 millions de francs). Des couvertures ont été mises en place afin d'atténuer les effets de la hausse des taux d'intérêt. Elles grèvent le résultat des taux d'intérêt de 72,3 millions de francs (en 2017: 71,1 millions de francs). Le produit des opérations de commissions et des prestations de service se monte à 104,7 millions de francs, un chiffre similaire à celui de l'exercice précédent. Le résultat des opérations de négoce a fléchi, à 20,8 millions de francs (en 2017: 21,8 millions de francs). Le résultat commercial a reculé, à 419,5 millions de francs (en 2017: 459,6 millions de francs). Les charges d'exploitation baissent

de 4,1 millions de francs, à 247,8 millions de francs. Le bon résultat commercial (avant le résultat des aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires) progresse de 3,2 millions de francs, à 123,3 millions de francs.

Dotation en fonds propres élevée

Le ratio de fonds propres globaux de Bâle III atteint 18,6 % et est largement conforme aux prescriptions réglementaires. Corrections de valeur et provisions comprises, la substance qui permet de supporter le risque a atteint environ 10 % de la somme du bilan.

Bon refinancement

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les fonds déposés par la clientèle au sens étroit du terme atteignent 22,0 milliards de francs, une somme quelque peu inférieure à celle de l'exercice 2017.

Solides opérations de crédit

La BCBE a développé ses opérations de crédit, auprès des PME également. Les prêts à la clientèle augmentent de 1,3 milliard de francs, à 23,6 milliards de francs. Les créances hypothécaires progressent de 908,2 millions de francs, à 21,6 milliards de francs. Au moment d'accorder un crédit, la banque veille à ce que la charge reste supportable pour le client, même en cas de hausse des taux d'intérêt.

Augmentation du volume des fonds de la BCBE

Les valeurs patrimoniales sous gestion s'établissent à 17,5 milliards de francs (2017: 18,5 milliards de francs). La baisse de 1,2 milliard de francs, due en particulier au

recul des marchés boursiers en fin d'année, a été compensée par une entrée de capitaux nette de 176,8 millions de francs. Les valeurs patrimoniales contiennent des mandats de gestion de fortune à hauteur de 4,4 milliards de francs et des produits de fond totalisant 6,4 milliards de francs. La part de fonds de la BCBE s'est accrue de 242,7 millions de francs, à 2,4 milliards de francs.

Développement du service à la clientèle

Les affaires bancaires n'échappent ni au numérique ni à la mobilité ni aux nouveaux médias; au contraire, leur influence est grandissante. Ainsi, les besoins des clients évoluent. La BCBE s'emploie à en tenir compte en proposant des produits qui répondent parfaitement à leurs exigences. Les clients ont accès aux prestations dans les sièges, mais aussi en ligne et au Centre clientèle.

Contribution financière au canton de Berne

Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme, le canton a pu enregistrer un afflux de fonds avoisinant 2 milliards de francs (remboursement de capital de dotation, resp. du capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). En 2018, les pouvoirs publics ont reçu environ 72,9 millions de francs sous forme de dividendes et d'impôts.

Politique d'affaires durable

Pour ce qui est des efforts de la BCBE en matière de développement durable, ils sont salués par la note climat de CDP et par la notation des banques de détail du WWF. En outre, la BCBE s'est vu décerner le label de qualité Prime par l'agence de notation de développement durable ISS-oekom. Elle domine la branche en termes d'engagements social et écologique.



La BCBE offre à sa clientèle des services pratiques facilitant la gestion financière au quotidien, ainsi qu'un conseil personnalisé, dispensé par des experts. Des services et des conseils qui permettent à Dominik Sollberger de se vouer corps et âme à sa passion, la chirurgie de l'œil.

Dominik Sollberger, ophtalmologue, Spiez

I Vue d'ensemble

Sommaire

ORGANISATION	12
Conseil d'administration	12
Direction générale	12
Organes de révision	12
Organigramme	14
POLITIQUE D'AFFAIRES	16
Nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16
Stratégie de propriétaire	18
Approche entrepreneuriale	18
Cours de l'action	18
Augmentation sensible du dividende	18
CONTEXTE ET POSITIONNEMENT	20
Contexte conjoncturel mondial	20
Contexte conjoncturel national et régional	20
Domaines d'activité diversifiés	20
ENGAGEMENT DURABLE	24

Organes et organigramme

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Antoinette Hunziker-Ebnetter

Présidente, lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

Rudolf Stämpfli

Vice-président, D^r oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli SA, éditeur

Daniel Bloch

Avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

Eva Jaisli

D^r h.c., CEO et copropriétaire de PB Swiss Tools AG

Christoph Lengwiler

Prof., D^r oec. publ., chargé de cours et chef de projet à la Haute école spécialisée de Lucerne

Jürg Rebsamen

D^r sc. techn EPFZ, conseiller indépendant en informatique et en solutions d'externalisation dans le secteur bancaire

Peter Siegenthaler

Lic. rer. pol., D^r h.c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances

Peter Wittwer

Expert-comptable diplômé

DIRECTION GÉNÉRALE

Hanspeter Rüfenacht

CEO/président de la Direction générale

Armin Brun

Responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises

Stefan Gerber

Responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

Mark Haller

Responsable du Département Production/Exploitation

Alois Schärli

Responsable du Département Finances

ORGANES DE RÉVISION

Organe de révision, conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

Markus Berchtold

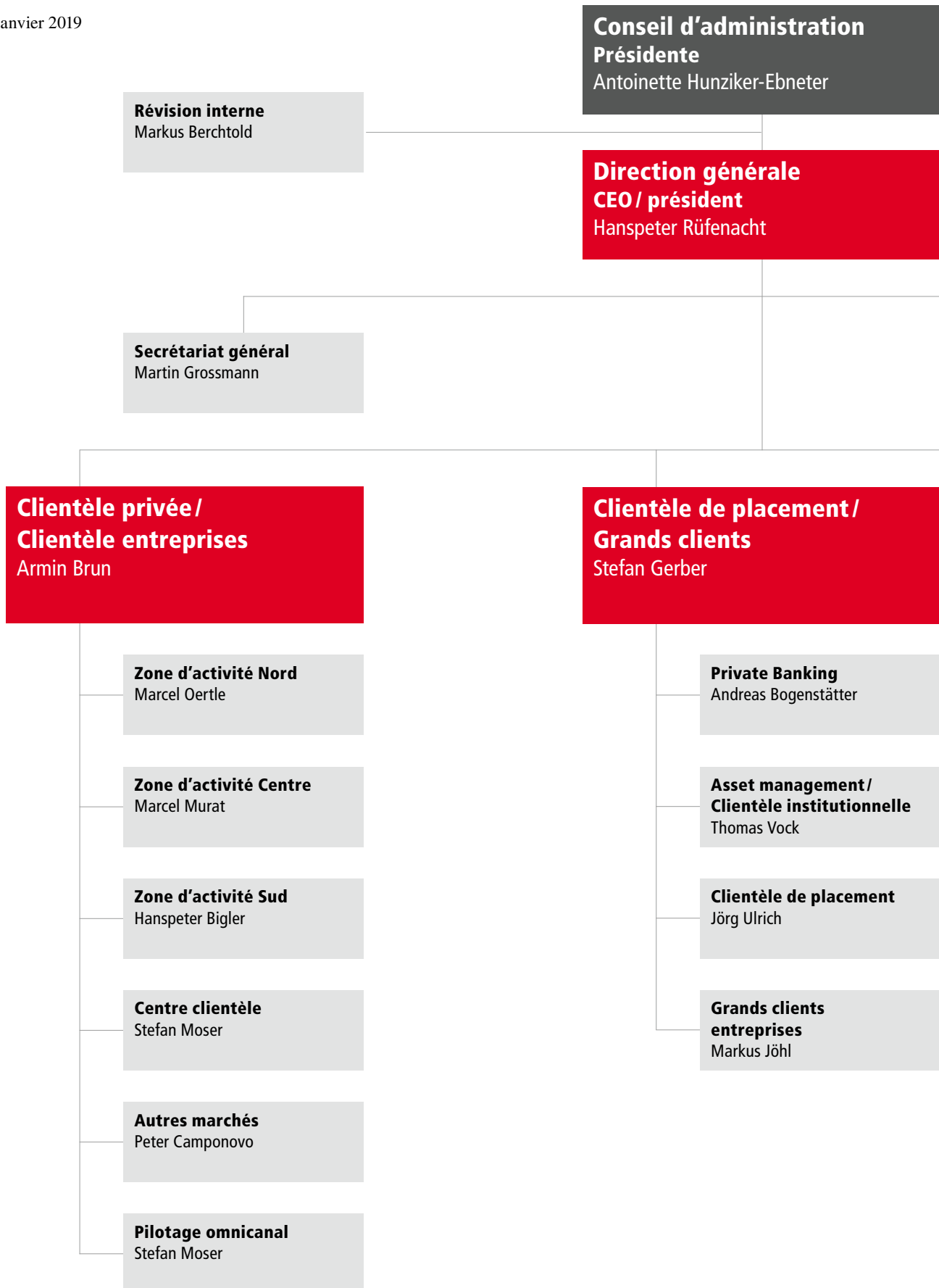


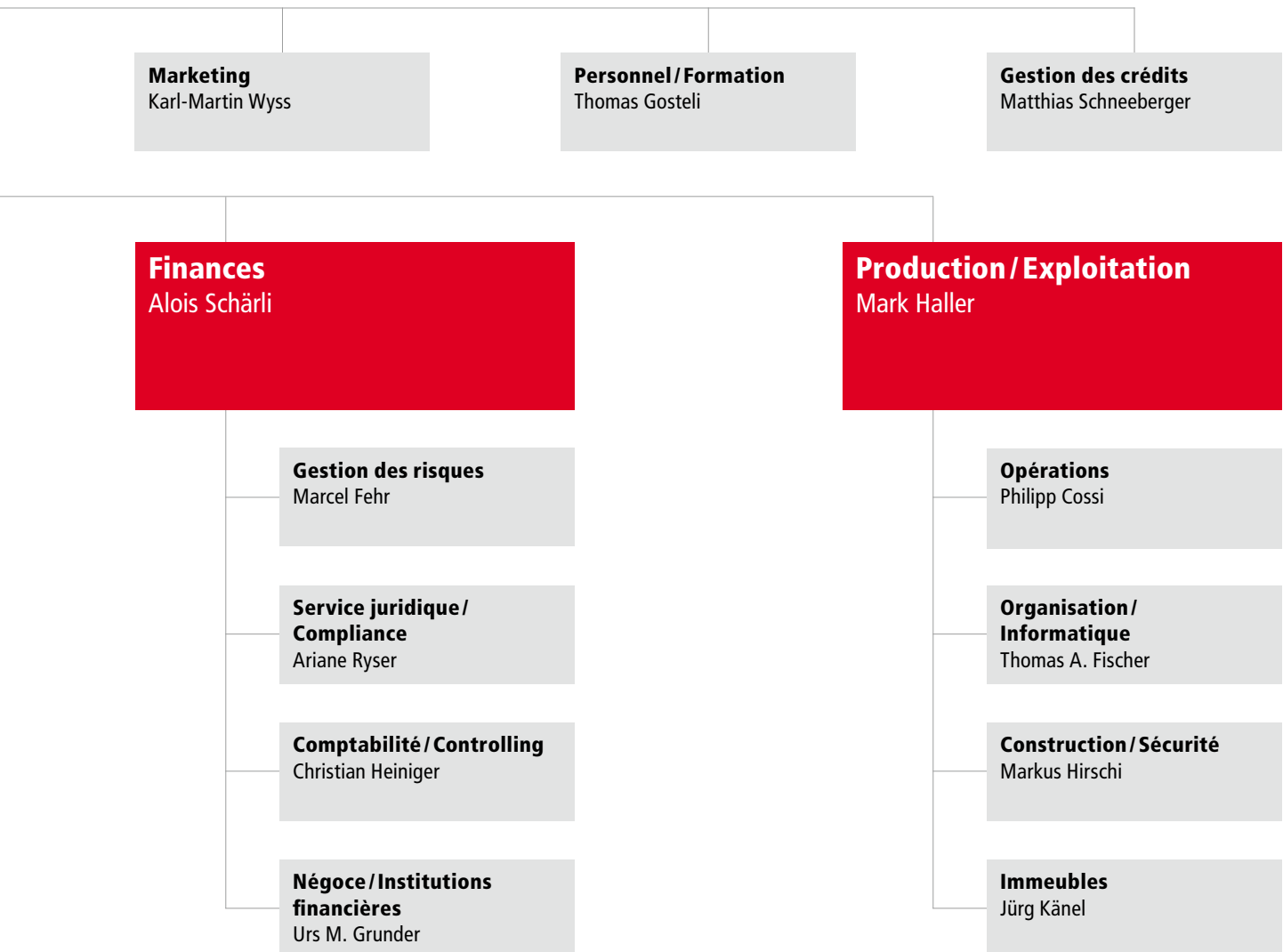
La Direction générale 2018

Alois Schärli, Stefan Gerber, Hanspeter Rüfenacht (CEO/président) Mark Haller et Armin Brun (de gauche à droite)

Organigramme

1^{er} janvier 2019





La politique d'affaires de la BCBE se révèle fructueuse et repose sur des valeurs essentielles

La BCBE concentre ses activités avant tout sur deux cœurs de métier : la Clientèle privée et la Clientèle entreprises (en particulier les PME). Le conseil patrimonial et le Private Banking pour la Clientèle privée et la Clientèle institutionnelle complètent son offre. Elle s'emploie à gérer les patrimoines et à accorder des crédits à des privés et à des entreprises. Bien établie dans sa région, elle contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

NOS VALEURS, NOTRE MISSION ET NOTRE STRATÉGIE

La BCBE mise sur les trois valeurs « engagement », « développement durable » et « confiance » qui se rapportent à sa culture d'entreprise. Ces valeurs influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès durable de nos activités.

- Engagement : nous plaçons les intérêts des parties prenantes au cœur de nos activités et nous sommes convaincus que l'économie doit être au service de l'homme ;
- Développement durable : nous sommes responsables du développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle.

La mission de la BCBE s'articule autour de ces valeurs : en se fondant sur des valeurs communes et sur une approche et une action pluridisciplinaires, la BCBE entend

- fournir des services financiers de premier ordre à ses clients ;

- viser des résultats durables pour ses actionnaires ;
- offrir des perspectives de développement à ses collaborateurs.

Nous créons ainsi de la confiance et une plus-value dans notre espace d'activités économiques et de vie en société.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional ainsi que le conseil individuel à chaque étape de la vie de ses clients. Elle propose des services financiers de premier ordre, simples et compréhensibles pour le client, sur plusieurs canaux de distribution.
3. La transformation numérique est une chance que la BCBE entend saisir, notamment pour proposer des formules novatrices, utiles au client.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private Banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux

besoins du client et créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.

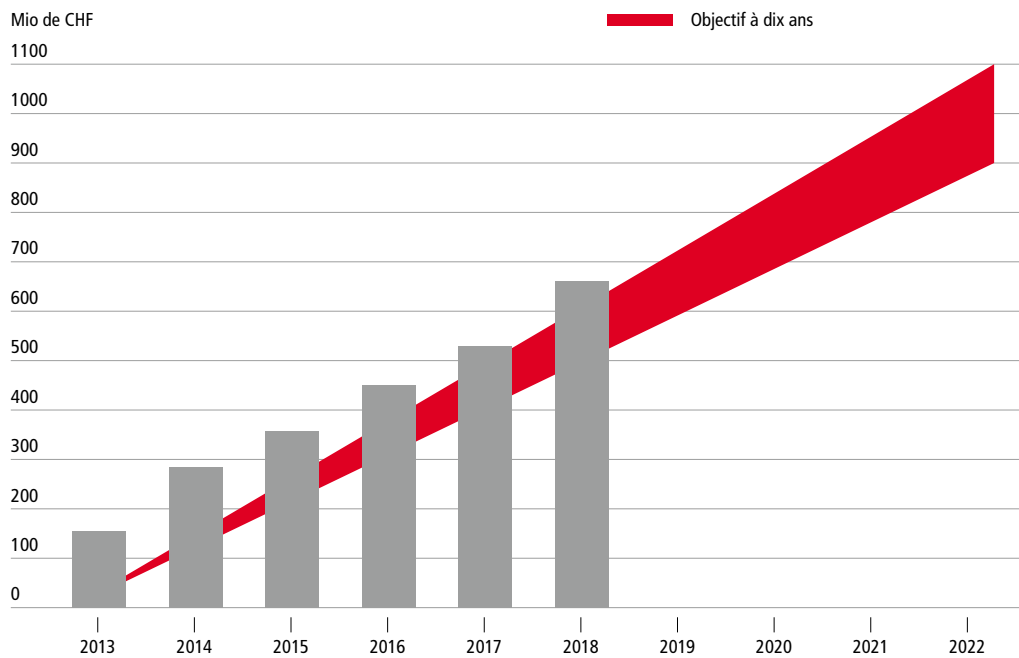
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 5 à 7% supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de distribuer un dividende attrayant.
8. La BCBE est convaincue de la nécessité de maintenir une stabilité financière et la

La BCBE cherche à créer durablement de la valeur au lieu de maximiser les bénéfices à court terme.

confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près d'un milliard de francs.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux bas. Les chiffres de l'exercice 2018 reflètent la réussite de cette stratégie de risque faible, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail à partir de la page 54 et sont présentés à partir de la page 68 sous forme de tableaux.

Free cash-flow de 132,2 millions de francs



Troisième objectif décennal: la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé jusqu'à fin 2018 à hauteur de 661,7 millions de francs se situe à la limite supérieure de l'objectif fixé.

STRATÉGIE DE PROPRIÉTAIRE

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. En effet, plus d'une PME sur trois et plus d'un particulier sur trois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE. Par sa stratégie de propriétaire, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, sise à Berne et active dans toutes les régions. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément à l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5 %. Avec quelque 55 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses en référence au nombre d'actionnaires.

APPROCHE ENTREPRENEURIALE

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5 % – reste auprès du canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa

direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer son orientation commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire.

Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie de risque faible susmentionnée, et celle-ci s'est révélée judicieuse. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire. Elle est intervenue à un moment où la banque se trouvait dans une position solide. La protection légale du déposant, qui se monte à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques.

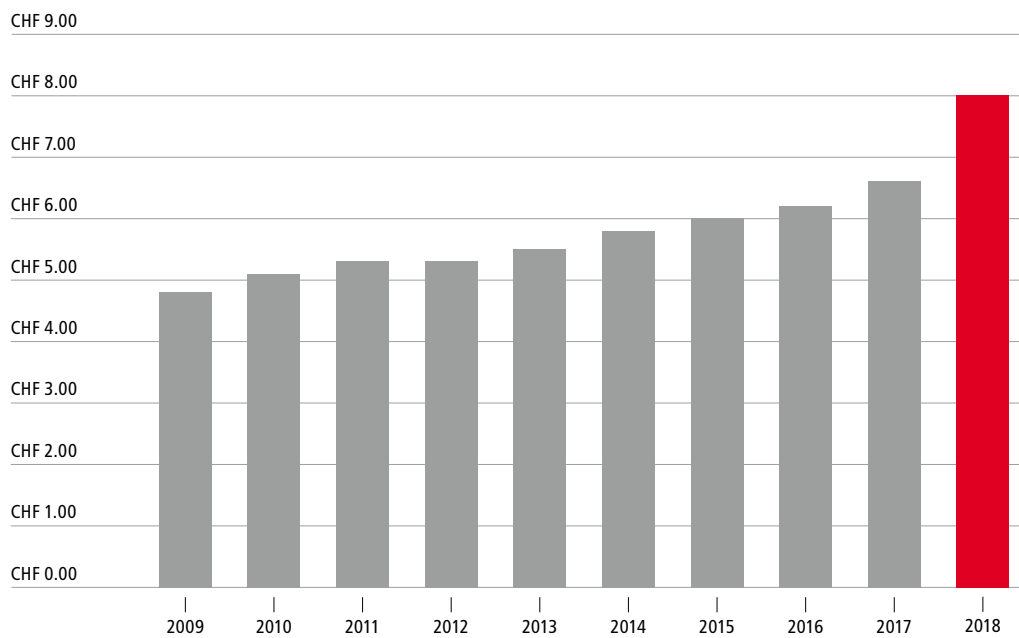
COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action était de 178.00 francs en début d'année. Au cours de l'exercice sous revue, il a oscillé entre 176.60 et 223.50 francs, avant de clôturer à 194.80 francs. En 2018, les activités de négoce, avec un chiffre d'affaires de 199,2 millions de francs (en 2017: 92,4 millions de francs) et avec 1 003 818 actions (en 2017: 505 864 actions), étaient nettement supérieures à l'exercice précédent. L'agence de notation Moody's a confirmé la note «Aa1» attribuée à la BCBE pour sa solvabilité à long terme, ce qui lui vaut de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

AUGMENTATION SENSIBLE DU DIVIDENDE

La politique de dividende de la BCBE prévoyait jusqu'ici que 70% au plus du bénéfice annuel soient distribués, du moment que le ratio de fonds propres globaux Bâle III était supérieur à 16%. Le Conseil d'administration de la BCBE a revu sa politique de dividende et a décidé d'ajuster le taux de distribution entre 50% et 70%, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18%. À l'Assemblée générale du 14 mai 2019, le Conseil d'administration proposera donc l'augmentation consécutive de 1.40 franc du dividende, qui passera de 6.60 francs à 8.00 francs par action.

Une politique de distribution des dividendes stable : nette augmentation des dividendes



Nette augmentation des dividendes proposée: depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2018, une augmentation des dividendes de 1.40 franc, à 8.00 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 14 mai 2019.

Un contexte difficile pour la BCBE

CONTEXTE CONJONCTUREL MONDIAL

En 2018, la dynamique conjoncturelle mondiale est restée celle de l'année précédente. La croissance annuelle est estimée à 3,5 % environ. Sur le plan régional, le momentum s'est affaibli en Europe et en Asie, alors qu'il s'est renforcé en Amérique du Nord. L'optimisme qui prévalait en début d'année pour la zone euro s'est éteint. Les investisseurs ont été refroidis par l'introduction de droits de douane punitifs sur les importations aux États-Unis et par l'arrivée au pouvoir des populistes en Italie. La conjoncture américaine a profité de son côté des allègements fiscaux, ce qui a amené la Réserve fédérale américaine à relever ses taux chaque trimestre. Elle a renchéri le loyer de l'argent en raison aussi d'une poussée inflationniste, perceptible également en Europe, où l'inflation concerne pour l'heure les prix de l'énergie avant tout. L'embellie se poursuit sur les marchés du travail, le taux de chômage dans la zone euro se situant à 8,1 % environ, son niveau d'avant la crise financière. L'évolution économique divergente d'une région à l'autre a entraîné une nette remontée des taux américains, alors que les intérêts ont un peu reculé en Europe et que le dollar s'est affermi. En définitive, seul le marché d'actions américain a été capable de se soustraire au mouvement baissier général.

La demande mondiale devrait faiblir en 2019, tandis que les prix sont attendus légèrement en hausse. Les risques politiques ont encore augmenté. Le bras de fer commercial déclenché par les États-Unis pourrait avoir des conséquences économiques négatives et le contexte politique en Europe se dégrader davantage encore et fragiliser la situation. Même si l'optimisme n'est plus réellement de mise, de bonnes surprises ne sont pas exclues. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas s'attendre à des miracles, le cycle actuel étant fort avancé.

CONTEXTE CONJONCTUREL NATIONAL ET RÉGIONAL

La conjoncture en Suisse a évolué positivement, elle s'est même fortement accélérée par rapport à 2017, du moins à première vue. Le taux de croissance réel devrait dépasser les 2 % sur l'année. Le franc s'est déprécié au premier semestre, avant d'amorcer une nette remontée en juin, ce dont ont pâti les exportations au troisième trimestre. La chimie, la pharmacie, l'industrie des machines et des appareils et la mécanique de précision, horlogerie comprise, ont poursuivi leur croissance. Le contexte conjoncturel au premier semestre a favorisé le marché du travail, avec une baisse du taux de chômage à la clé, qui se situe à 2,4 % au second semestre, valeur corrigée des variations saisonnières. Il n'en reste pas moins que certains secteurs ont stagné au second semestre, en raison notamment d'un franc plus fort.

Le renchérissement s'est renforcé à 0,7 % en moyenne sur l'année. En décembre 2018, le rendement de l'emprunt à 10 ans de la Confédération est repassé en dessous de zéro, après avoir tutoyé brièvement 0,2 % en début d'année.

Les prix de l'immobilier ont frêmi en 2018. Selon Wüest & Partner, les prix de transaction des logements en propriété et des maisons individuelles ont augmenté de plus de 3 % dans la région de Berne et de plus de 2 % en Suisse en moyenne.

Nous anticipons une croissance réelle de 1,5 % environ en Suisse pour 2019. Le renchérissement devrait, lui aussi, être limité. Il est probable que la Banque nationale suisse précise pendant l'année ses perspectives de taux et laisse entrevoir la fin des intérêts négatifs.

DOMAINES D'ACTIVITÉ DIVERSIFIÉS

Opérations de crédit en expansion

Dans les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été encouragés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 21,6 à 22,6 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 908,2 millions à 21,6 milliards de francs. Près de 85 % des prêts sont accordés par les conseillers dans les sièges.

Partenariat solide entre la BCBE et les PME

Les PME sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les cantons de Berne et de Soleure. Comme elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la BCBE a mis en place, il y a quelques années, un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME innovantes. Leurs besoins varient, selon qu'elles se trouvent en phase de création, de croissance, de consolidation ou de succession. C'est pourquoi le concept de soutien de la BCBE repose sur les trois piliers suivants :

- Avec le premier pilier, la BCBE offre un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Les clients bénéficient, durant la phase de création, de formules de financement sur mesure. En 2018, l'enveloppe allouée s'élevait à 50 millions de francs, dont 42,4 millions ont été utilisés pendant l'exercice. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois et des places d'apprentissage.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE soutient

les entreprises en leur proposant des formules de financement optimales et en leur réservant une limite globale de 100 millions de francs, dont 46,1 millions ont été utilisés à fin 2018.

- Le troisième pilier, enfin, assure la pérennité de l'entreprise. La BCBE organise la succession et accompagne l'entreprise tout au long du processus de reprise. Sur une enveloppe de 75 millions de francs, 41,7 millions ont été utilisés à fin 2018.

Grâce à son concept de soutien, la BCBE a pu allouer un crédit à 47 projets durant l'année écoulée. Son engagement régional a contribué à la création et au maintien de plus de 300 emplois au cours de l'exercice.

Conseil patrimonial et gestion de fortune

Depuis des années, la BCBE développe le conseil à la Clientèle de placement privée et à la Clientèle institutionnelle, ainsi que la gestion de leurs portefeuilles; il en va de même du Private Banking. Fin 2018, les valeurs patrimoniales sous gestion ont atteint 17,5 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs en dépôt) confié par les clients à la BCBE a progressé pour s'inscrire à 4,4 milliards de francs fin 2018. Les positions en fonds de placement dans les dépôts des clients représentent 6,4 milliards de francs (dont 2,4 milliards investis en parts de fonds BCBE), un montant supérieur à celui de 2017.

PRIVATE BANKING RÉCOMPENSÉ

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les spécialistes en gestion de fortune de la BCBE, accrédités ISO, sont au service de la clientèle. Ils proposent des prestations complètes en matière de conseil

patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier.

En 2018, la BCBE a obtenu pour la dixième fois consécutive les meilleures notes du magazine économique *BILANZ* pour son Private Banking. Elle a été désignée grande gagnante et a reçu la distinction de leader de longue date en matière de qualité. La BCBE est le seul établissement bancaire en Suisse à avoir été primé chaque année pour son conseil patrimonial depuis l'introduction de ce rating en 2009. Cette reconnaissance par un acteur réputé et impartial souligne la qualité du suivi de la clientèle et l'excellente collaboration entre les conseillers patrimoniaux, les spécialistes en gestion de portefeuille et les professionnels du placement.

UNE LONGUE EXPÉRIENCE DE L'ASSET MANAGEMENT

Depuis 25 ans, l'unité Asset Management de la BCBE connaît un beau succès. Elle gère ses activités depuis le siège principal de la banque, situé à proximité de la place Fédérale de Berne. À partir de 2015, elle a constamment étoffé son offre de placement destinée à la clientèle institutionnelle. L'Asset Management gère les actifs de caisses de pension, de fondations et d'entreprises, auxquelles elle propose des formules de placement sur mesure. Les portefeuilles du Private Banking sont gérés activement. Une équipe de spécialistes confirmés gère plusieurs milliards directement depuis la Place Fédérale. La demande de services de gestion de patrimoine «made in Berne» augmente sous l'effet de l'expansion de la fortune nationale et des caisses de pension. Proche de sa clientèle, bien capitalisée, convaincue de la fiabilité de sa stratégie à long terme, la BCBE propose dans ce domaine des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes.

Ces dernières années, la BCBE a créé sa propre palette de fonds de placement, 21 en tout, dont huit sont construits conformément à des critères de développement durable très stricts de la banque. Le fonds BCBE en actions secondaires helvétiques (fonds OTC-X) est particulier, puisqu'il investit dans des entreprises non cotées. Le volume total des fonds gérés par la BCBE se montait à plus de 3,7 milliards de francs fin 2018, dont 1,3 milliard d'investisseurs privés et 2,4 milliards d'investisseurs institutionnels.

La BCBE confirme respecter les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). La société, au sens des GIPS®, comprend le conseil patrimonial institutionnel et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des *composites* et des *composites reports* peuvent être obtenues auprès de la BCBE.

SUCCÈS DU NÉGOCE HORS BOURSE

La plateforme de négoce électronique de la BCBE pour les titres des petites et moyennes entreprises non cotées en Bourse a permis d'accroître la liquidité et la transparence du négoce hors Bourse. L'*OTC-X Liquidity Index* comprend 49 titres. L'*OTC-X Premium Index* existe quant à lui depuis juin 2013. Pour être admis dans l'indice, il est nécessaire de publier un rapport transparent conforme aux normes IFRS, Swiss GAAP RPC et au standard que la FINMA applique aux banques. En outre, les sociétés doivent déjà être représentées dans l'*OTC-X Liquidity Index*. La plateforme de négoce électronique permet actuellement d'acheter ou de vendre les titres de 281 sociétés. En collaboration avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 32 études sur les sociétés OTC, que l'on peut également consulter en ligne. La BCBE poursuit différents objectifs: améliorer constamment la transparence



« Nous souhaitons profiter ensemble de notre retraite pendant encore de nombreuses années, de préférence en sillonnant le lac de Thoune. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 26.

dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique et accroître l'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les titres des PME. Régie par l'art. 42ss de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et d'autres dispositions légales, la plateforme OTC-X est un système organisé de négociation exploité selon des règles discrétionnaires, et par conséquent parfaitement en mesure d'asseoir sa position sur le marché.

➤ otc-x.ch

Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à ses clients des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la BCBE disposent de plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sièges ;
- le Centre clientèle ;
- les services en ligne.

Avec 60 sièges bancaires répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. Le réseau de sièges est constamment adapté aux besoins des clients. La BCBE a réaménagé le siège Högendorf selon un concept moderne qui permet de répondre encore mieux aux attentes des clients. L'aspect des sièges et leur fonctionnalité évoluent à l'instar des besoins des clients, mais le dialogue et le conseil restent au premier plan. La modernisation des sièges de la BCBE permet aux conseillers de la banque de réagir plus rapidement et de manière plus souple aux exigences des clients.

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. Dans l'immeuble de Berne-Liebefeld,

les postes de travail sont équipés des technologies les plus modernes, créant un environnement propice à un suivi téléphonique professionnel. La banque fournit ainsi au quotidien à ses clients les renseignements dont ils ont besoin et un large éventail de services de conseil. Sur money-net.ch, les clients peuvent accéder à une plateforme de négoce en Bourse qui leur permet d'acheter ou de vendre des titres de manière autonome, soit sans le recours à un conseiller. La plateforme boursière money-net Trading est accessible aussi via l'App BCBE ou la version mobile du site.

➤ money-net.ch

Par ses offres en ligne, la BCBE s'adapte aux nouveaux besoins des clients et leur propose des services simples afin qu'ils puissent effectuer eux-mêmes leurs opérations bancaires 24h/24. Lancée en 2016, l'App BCBE a été développée régulièrement depuis. Fonctionnant sur les appareils Apple et Android, elle permet de consulter le solde en compte, de saisir des paiements et de numériser les bulletins de versement. En 2017, l'App BCBE a été complétée par l'assistant financier, grâce auquel les clients ont une vue d'ensemble de leur budget et leurs finances bien en main. L'App BCBE jouit d'une grande popularité, comme en témoignent les quelque 65 000 téléchargements effectués par nos clients à la fin de l'exercice sous revue. Par ailleurs, le site Internet de la BCBE a fait peau neuve en 2018 : la structure et les contenus ont été améliorés ; l'interface est dotée d'un design *responsive*.

L'« Harmonisation du trafic des paiements en Suisse » vise à moderniser et à standardiser le trafic électronique des paiements. D'ici à fin 2020, la BCBE prend ses dispositions afin de répondre aux nouvelles exigences. Les ordres de paiement électroniques donnés

par la Clientèle entreprises sont désormais transmis au moyen d'un fichier pain.001 qui remplace le format DTA. Par la même occasion, la BCBE met à la disposition de ses clients les données de compte électroniques dans le format CAMT. Fin 2018, les nouveaux masques de saisie des paiements ont été mis en ligne dans l'e-banking.

Développement durable



114

postes occupés par une personne en formation, soit un poste sur dix



3/4

du volume de commandes attribués à des prestataires de son espace économique



320

millions de francs investis dans les fonds de prévoyance BCBE à caractère durable



42 %

des collaborateurs à temps partiel



79 %

de la consommation énergétique sont renouvelables



9001

norme ISO décernée depuis 2002 à la gestion de la qualité



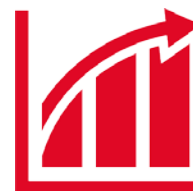
23 %

d'émissions de CO₂, réduites par rapport à 2015



4874

unités d'or Fairtrade vendues depuis avril 2017



281

entreprises listées sur la plateforme électronique de négoce OTC-X

Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient des actions écologiques, dans son entreprise comme chez les clients. Chaque année, la BCBE établit un rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

Vision à long terme

Depuis des années, la BCBE œuvre en faveur du développement durable. La stratégie de la banque se fonde sur cet engagement. Dans la Charte de développement durable, la Direction générale a défini ses objectifs et les mesures à prendre pour les réaliser, et a mis en place des garde-fous. Pour la BCBE et pour ses collaborateurs, la charte est un code de conduite. Des précisions sur la vision à long terme de la BCBE figurent dans le RDD (cf. p. 11ss).

➤ bcbe.ch/chartededeveloppementdurable

Produits et prestations

La BCBE veut créer de la valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. Elle fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow à dix ans, poursuit une stratégie de risque faible et présente une structure de financement saine. Dans ses relations avec les clients, elle entend développer à long terme des relations de partenariat et leur vendre des produits utiles. La BCBE adopte une approche raisonnable pour les placements de fonds. La BCBE exclut de son portefeuille les fabricants de munition à fragmentation et les fabricants d'armes nucléaires, biologiques et chimiques.

La banque propose, pour toutes les classes d'actifs, des fonds de placement conformes à son approche en matière de développement durable. La BCBE a lancé en 2018 des offres de financement à caractère durable: l'hypothèque Rénovation, l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®. Elle encourage ainsi des projets viables d'un point de vue énergétique. Le RDD livre de plus amples informations à ce sujet (cf. p. 16ss).

La BCBE en tant qu'employeur

La BCBE propose des modèles de temps de travail modernes et flexibles. Chaque poste mis au concours peut être occupé à un taux d'activité partiel. Le certificat «Fair Compensation» confirme que la BCBE applique le principe «à travail égal, salaire égal». À fin 2018, la BCBE employait 1206 personnes, soit 1000 emplois à plein temps. La BCBE forme environ un quart des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. Un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. La banque mise sur des mesures de développement du personnel qui visent à maintenir ou à améliorer l'employabilité de ses collaborateurs. Elle tient à la diversité de son personnel.

Plus d'informations sur la BCBE en tant qu'employeur à partir de la page 23 du RDD.

Société

La BCBE s'engage dans des domaines culturel et social. Elle a instauré, le 1^{er} janvier 2018, un fonds de soutien destiné à des projets, des initiatives ou des institutions à caractère social, d'utilité publique et dont l'action a un effet durable. Il est alimenté

chaque année à hauteur de 1 million de francs maximum, quel que soit le résultat de la banque.

Depuis près de 20 ans, la BCBE organise les journées des familles qui se déroulent dans les cantons de Berne et de Soleure. En 2018, plus de 15 000 personnes y ont participé. Elle propose aussi des rencontres pour discuter de sujets tels que la Bourse, le financement d'un logement, la retraite ou la prévoyance.

Tenant compte des aspects de développement durable des produits et prestations auxquels elle recourt, la BCBE ne retient que les fournisseurs œuvrant en faveur du développement durable. Le RDD fournit davantage de précisions à ce propos (cf. p. 31ss).

Écologie d'entreprise et protection du climat

Certifiée depuis 2004, la gestion environnementale de la banque porte ses fruits. La BCBE a réduit sa charge sur l'environnement ces dernières années. Elle consomme de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables et atteint la

La BCBE mise sur une approche à caractère durable.

neutralité carbone depuis 2011, compensant ses émissions résiduelles dans son espace économique. Le RDD donne des explications sur l'engagement de la BCBE en faveur du développement durable (cf. p. 38ss).



La BCBE accompagne ses clients à toutes les étapes de la vie, mettant ses compétences en matière de placement à leur disposition. Bernhard Lucas a pu en bénéficier : sachant ses placements entre les mains expertes de la BCBE, il profite sereinement de la retraite en compagnie de sa femme, voiles au vent.

Bernhard Lucas, Thoune

II Gouvernance d'entreprise

Sommaire

PRINCIPES	28
STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT	29
STRUCTURE DU CAPITAL	29
Évolution du capital propre	30
CONSEIL D'ADMINISTRATION	31
Membres du Conseil d'administration	31
DIRECTION GÉNÉRALE	35
DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES	38
Politique de dividendes	38
CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE	38
ORGANE DE RÉVISION	38
POLITIQUE D'INFORMATION	39

Gouvernance d'entreprise

PRINCIPES

1. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable.
 2. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs représentent les intérêts de la banque. Ils se refusent si les affaires touchent à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches.
 3. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale rendent public les principales activités qu'ils exercent au sein des organes de direction ou de surveillance d'autres organismes.
 4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont séparés.
 5. Un membre de la Direction générale de la BCBE ne peut siéger au conseil d'administration d'une entreprise au sein de laquelle un membre du Conseil d'administration de la BCBE fait partie de la direction générale.
 6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.
 7. La rémunération globale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse.
 8. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
-

Gouvernance d'entreprise

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, dans le Règlement d'affaires et dans différents règlements et cahiers des charges. Ils sont précisés dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance» d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations sur la Corporate Governance de la SIX.

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'a aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange, Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent à la page 124 du rapport de gestion. La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la SIX; ils sont indiqués en francs suisses. Le bouclage est fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée aux pages 14 et 15. Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) apparaissent à la page 104 du rapport de gestion.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10% ou plus et valeur de marché/valeur fiscale supérieure à 5 millions) et d'autres participations importantes sont

énumérées à la page 96. Il n'existe pas de participation croisée qui dépasse, d'un côté ou de l'autre, la limite de 5%, que ce soit pour le capital ou pour les droits de vote.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. p. 68) et, pour ce qui est des trois derniers exercices, dans les informations liées à l'évolution du capital propre dans le tableau à la page suivante. La BCBE disposait, au 31 décembre 2018, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Selon

les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à des dividendes est de 186 400 000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BCBE applique le principe «une action, une voix». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des statuts. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou des entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat) et qui,

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, dans le Règlement d'affaires et dans d'autres règlements et cahiers des charges.

eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour un seul actionnaire.

La limitation à 5 % conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'options ou de convertibles se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.

- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte.
- Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les

preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des Bourses et les établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation ci-dessus mentionnée de 5 %. L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent: un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maxi-

um du capital-actions. Il doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les disposi-

Évolution du capital propre

en CHF 1000

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de par- ticipation	Total
État au 31.12.2015	601 362	186 400	1 549 464	-13 853	2 323 372
- Dividende			-55 920		-55 920
+ Dividende sur propres actions			241		241
- Achats de propres actions				-15 191	-15 191
+ Ventes de propres actions				14 867	14 867
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-362		-362
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	981				981
+ Bénéfice			129 403		129 403
État au 31.12.2016	602 343	186 400	1 622 826	-14 178	2 397 391
- Dividende			-57 784		-57 784
+ Dividende sur propres actions			121		121
- Achats de propres actions				-7 295	-7 295
+ Ventes de propres actions				12 225	12 225
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-360		-360
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	12 939				12 939
+ Bénéfice			137 425		137 425
État au 31.12.2017	615 282	186 400	1 702 229	-9 248	2 494 663
- Dividende			-61 512		-61 512
+ Dividende sur propres actions			21		21
- Achats de propres actions				-22 328	-22 328
+ Ventes de propres actions				18 461	18 461
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-41		-41
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	7 035				7 035
+ Bénéfice			140 788		140 788
État au 31.12.2018	622 317	186 400	1 781 485	-13 115	2 577 087

tions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins les trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié à la page 105 du rapport de gestion dans le tableau relatif aux propres parts du capital et à la composition du capital propre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions afférentes au droit des sociétés anonymes et au droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, tâches qui ne peuvent être déléguées. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les

statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale. Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-dessous. Les membres du

Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 (commentaires 17ss).

Ci-après sont mentionnés la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et ses intérêts importants.



Antoinette Hunziker-Ebneter

* 1960; lic. oec. HSG

CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG. Antoinette Hunziker-Ebneter est diplômée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School. Elle a débuté sa carrière chez Citibank, avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Antoinette Hunziker-Ebneter a été CEO de la Bourse suisse, avant d'entrer à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a

Membres du Conseil d'administration

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Élu jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebneter	Présidente	Comité de rémunération (présidente)	2014	2026
Rudolf Stämpfli	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2008	2020
Daniel Bloch	Membre	Comité de rémunération	2008	2020
Eva Jaisli	Membre		2016	2028
Christoph Lengwiler	Membre	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Jürg Rebsamen	Membre		2016	2023
Peter Siegenthaler	Membre	Comité d'audit et des risques	2012	2019
Peter Wittwer	Membre	Comité d'audit et des risques (président) et comité de rémunération	2015	2021

démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG. Elle est cofondatrice de la WaterKiosk Foundation, fondation qui s'engage en faveur de l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de fondation de recherches de l'Université de Berne (*UniBern Forschungsstiftung*).



Daniel Bloch

* 1963 ; avocat, MBA

Daniel Bloch a réussi ses examens d'avocat après des études de droit à l'Université de Berne et différents stages dans une grande étude d'avocats bernoise et au Tribunal administratif cantonal. Il a acquis ses premières expériences dans l'industrie en remplissant la fonction d'assistant de la direction générale, puis de responsable du service juridique de l'usine de papeterie Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint, en 1994, l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et il a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la présidence de la direction générale de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du Conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Il siège dans plusieurs conseils d'administration et sociétés : CB Participations SA (président), CHOCOSUISSE (vice-président), Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président), Von Graffenried Holding AG (membre).



Eva Jaisli

* 1958 ; D^r h.c.

Eva Jaisli est CEO et copropriétaire de PB Swiss Tools AG à Wasen, dans l'Emmental. Après l'obtention de son brevet d'institutrice, elle a étudié la psychologie et le travail social, formation qu'elle a complétée par un diplôme postgrade en économie d'entreprise et un MBA en marketing international. Cette entrepreneuse expérimentée est présidente du conseil d'administration de Regionalspital Emmental AG (hôpital régional) et membre du conseil d'administration de la caisse-maladie Concordia. En tant que vice-présidente de Switzerland Global Enterprise et membre du comité de Swissmem, Eva Jaisli œuvre activement pour la promotion de l'économie nationale.



Christoph Lengwiler

* 1959 ; professeur, D^r oec. publ.

Christoph Lengwiler a étudié l'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. Depuis



Rudolf Stämpfli

* 1955 ; D^r oec. HSG, D^r h.c.

Rudolf Stämpfli a accompli ses études en économie d'entreprise et en recherches opérationnelles aux Universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il a été promu D^r oec. HSG. Ensuite, il a suivi une formation à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. Rudolf Stämpfli a travaillé dans les secteurs de l'informatique, du marketing et de la vente. En 1988, il a pris, conjointement avec son frère Peter Stämpfli, la tête du groupe Stämpfli. Aujourd'hui, il est président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli SA ainsi qu'éditeur de Stämpfli Éditions SA. De 2003 à 2011, il a été président de l'Union patronale suisse. Par ailleurs, il siège dans divers conseils d'administration, entre autres ceux de Flughafen Bern AG (membre), de BLS AG (président), de Thömus Veloshop AG (membre), de Kambly SA (membre), de même que de La Mobilière Suisse Holding SA et de La Mobilière Suisse Société Coopérative (vice-président).

1987, il est professeur à la Haute école de Lucerne. De 1997 à 2017, il a dirigé l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ). Il est vice-président de l'association swissVR depuis 2011 et membre du comité directeur de CFO Forum Schweiz depuis 2006, fonction qu'il quittera en 2019. Ce spécialiste financier est aussi membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse depuis 2012 et président du comité d'audit de celle-ci depuis 2014. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Depuis 2017, il préside le conseil d'administration du KBA NotaSys Integrity Fund. Christoph Lengwiler est cotitulaire de VRadvise GmbH et de Legrafin GmbH.



Jürg Rebsamen

* 1953 ; D^r sc. techn. EPFZ

Jürg Rebsamen a étudié les mathématiques et obtenu un doctorat en informatique à l'EPFZ. Il a été chargé de tâches de direction de 1983 à 2016 auprès de plusieurs banques et prestataires de l'industrie financière suisse et, pendant plus de dix ans, partenaire et membre de la direction de Comit SA, qui a été intégrée à Swisscom en 2005. Il jouit de solides connaissances des outils informatiques dans le secteur financier et dans le traitement des opérations bancaires. Depuis 2012, il est membre du conseil d'ad-

ministration de l'entreprise informatique Logicare AG à Dübendorf.



Peter Siegenthaler

* 1948 ; lic. rer. pol, D^r h.c.

Peter Siegenthaler a achevé ses études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne en 1973. Après son assistantat à la Faculté d'économie d'entreprise de l'Université de Berne, il est entré, en 1982, à l'Administration fédérale des finances, dont il a pris la direction en 2000. Parmi ses réalisations principales, on peut citer la mise au point d'une stratégie de politique financière, la direction opérationnelle du budget fédéral et de la trésorerie fédérale et la législation dans le domaine des banques et des marchés financiers. De juillet 2010 à fin 2011, Peter Siegenthaler a présidé l'Union des Banques Cantionales Suisses. Il siège au conseil d'administration des CFF et au conseil de fondation de Pro Helvetia. Jusqu'à l'été 2014, Peter Siegenthaler a été chargé de cours en politique financière et en gestion des finances à l'Université de Berne.



Peter Wittwer

* 1951 ; expert-comptable diplômé

Peter Wittwer a été partenaire, de 1992 à 2011, de PricewaterhouseCoopers AG (PwC), Berne. Il a accompagné dans une fonction dirigeante divers projets de privatisation (Poste/PostFinance, RUAG) et plusieurs entrées en Bourse (Jungfraubahn Holding AG, Disetronic AG, Swisscom AG). En tant que partenaire gérant de PwC Berne, de 2002 à 2010, membre de la direction de l'audit et responsable du marché suisse, de 2005 à 2011, il a fait partie de la direction de PwC Suisse. De surcroît, il est membre du conseil d'administration de Bedag Informatik AG. Depuis sa retraite, Peter Wittwer siège au conseil d'administration de deux start-up: AST Turbo AG (président) et Derap Monorail System AG (membre).

Organisation interne: les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques (comité de révision jusqu'au 31 décembre 2017) et un comité de rémunération (élu par l'Assemblée générale). Les nominations sont de la compétence du Conseil d'administration. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé.

Antoinette Hunziker-Ebnetter a pris la direction du comité de sélection constitué par le Conseil d'administration pour préparer l'élection du nouveau président de la Direction générale et du responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients. Six réunions et une téléconférence ont été organisées.

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- définition de la politique de risque et évaluation générale des risques de la banque ;
- discussion du concept-cadre pour la gestion des risques et soumission des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluation au moins annuelle du concept-cadre pour la gestion des risques et mise en œuvre des adaptations nécessaires ;
- examen de la planification des fonds propres et des liquidités, et rapport correspondant au Conseil d'administration ;
- examen de l'établissement quant à sa gestion des risques assurée par des processus efficaces et adaptés à sa situation en matière de risques ;
- surveillance de la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées par le concept-cadre de l'établissement ;
- surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers ;
- surveillance et évaluation de l'organe de révision interne et discussion des rapports ;
- évaluation des prestations et des rémunérations de l'organe de révision externe, de son indépendance et de la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil ;

- mise en place et surveillance du système de contrôle interne ;
- surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont précisées dans un règlement ad hoc.

Le comité de rémunération, composé de trois membres, se réunit deux fois par an au moins. S'agissant des tâches et des compétences du comité de rémunération, elles sont régies par les statuts et sont consignées dans

Le comité d'audit et des risques et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

un cahier des charges. La compétence en matière de rémunérations et la procédure d'établissement de celles-ci sont publiées dans le rapport de rémunération à partir de la page 42.

Le comité d'audit et des risques et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2018, treize séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a été supérieur à 90%. L'ordre du jour des séances des comités est établi par

leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé sept fois et le comité de rémunération quatre fois. La durée des séances du Conseil d'administration a été variable : entre une heure et demie et onze heures, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie. La durée des séances du comité d'audit et des risques et de celles du comité de rémunération s'est étendue sur deux heures. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux

votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres de la Direction générale participent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce

dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2018, des consultants externes ont été sollicités à plusieurs reprises pour certains points à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou de ses comités.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les statuts, pour : fixer la politique d'affaires et de crédit ; approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ; approuver la politique des risques, vérifier et fixer les limites et la tolérance au risque ; fixer les limites par branche et les compétences en matière de crédit pour les engagements commerciaux globaux dépassant 30 millions de francs ; fixer des plafonds pour les pays et des limites de contrepartie ; approuver l'organisation de

la Direction générale; octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce); approuver les mandats et les activités accessoires des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne. Le Conseil d'administration effectue une fois par an une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque.

Le reporting au Conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants :

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des affaires;
- au printemps, un rapport sur l'exercice écoulé et, en août, un rapport sur le bouclage du 1^{er} semestre de l'exercice en cours; commentaire sur l'évolution au 1^{er} et au 3^e trimestres;
- en été, rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, présentation – pour approbation – d'un budget pour l'année suivante.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

L'organe de révision interne est responsable envers le Conseil d'administration. Indépendant de la Direction générale, il est subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques ou à son président sur le plan technique. L'organe de révision interne assume des sous-tâches essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement

pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. L'organe de révision interne définit une planification annuelle et une planification pluriannuelle. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne s'assure, eu égard au profil de risque de la banque, de la pertinence et de l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion du risque. Il s'emploie à appuyer la banque dans la réalisation de ses objectifs. Il effectue un contrôle proactif à des fins préventives et s'assure que des mesures d'amélioration sont mises en œuvre. Ses priorités sont établies sur la base de sa propre analyse des risques et couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne travaille en synergie avec l'organe de révision externe. En 2018, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la banque. Il a procédé à d'importants examens des cœurs de métier de la banque, du pilotage et des processus de soutien, notamment des audits de projets et des TI.

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale de la BCBE, composée de cinq membres, est organisée au 1^{er} janvier 2018 comme suit: les quatre Départements Clientèle privée/Clientèle entreprises, Clientèle de placement/Grands clients, Finances et Production/Exploitation sont dirigés chacun par un membre de la Direction générale. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse. Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction

générale figurent dans l'organigramme aux pages 14 et 15.

Aucune tâche de management n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de management n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale de l'exercice sous revue sont présentés ci-après.



Hanspeter Rüfenacht

* 1958 ; CEO/président de la Direction générale

Après un apprentissage bancaire à l'Union de banques suisses à Thoun et un diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Berne, Hanspeter Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises, dans la gestion des crédits de l'Union de banques suisses et chez UBS SA. Il intègre la BCBE en 1999 et reprend la direction des crédits. Au 1^{er} février 2002, il est élu à la Direction générale. Au 1^{er} janvier 2012, il accède à la fonction de président de la Direction générale. Il prend la tête de la division Conseil et vente. Hanspeter Rüfenacht est membre du Conseil d'administration du groupe Jungfrau Holding AG et de celui de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), il préside la Volkswirtschaftliche Gesellschaft du canton de Berne et il siège au comité de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne.



Armin Brun

* 1965 ; responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises

Après avoir obtenu un diplôme en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun travaille au sein de la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) dans le marketing et assume diverses fonctions dirigeantes dans la vente. À partir de 2001, il s'occupe – en tant que membre de la direction – de la clientèle commerciale de PostFinance et, à partir de 2008, il dirige l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il obtient son diplôme d'études postgrades en *Bankmanagement* à l'IFZ de Zoug. Il suit aussi l'*International Executive Program* à l'INSEAD de Fontainebleau et le programme *Strategic Leadership* à l'IMD de Lausanne. Il occupe les postes de Head of Marketing à PostFinance, puis Transformation Manager à La Poste SA. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises. Il est membre du conseil de la Fondation Universität und Gesellschaft.



Stefan Gerber

* 1958 ; responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

Après des études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage juridique à Soleure et obtient, en 1986, le brevet d'avocat-notaire de ce canton. Il acquiert des connaissances bancaires en travaillant pour UBS, pour la Banque Cantonale de Soleure, plus tard rebaptisée Banque SoBA. Stefan Gerber entre à la Direction générale de la BCBE en 2002. Il siège au conseil d'administration des entreprises suivantes : Jura Elektroapparate AG, Jura Kaffeemaschinen Holding AG, Jura Henzirohs Holding AG ; il est membre du conseil de la Fondation Leo & Elisabeth Henzinrohs-Studer.



Mark Haller

* 1974 ; responsable du Département Production/Exploitation

Déjà au cours de ses études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Mark Haller travaille dans diverses unités organisationnelles de la BCBE. Au terme de sa formation, il intègre les subdivisions Direction des crédits, Controlling et Vente. En 2014, il reprend les rênes de l'unité Organisation/Informatique. En 2017, Mark Haller suit le programme *Transition to General Management* à l'INSEAD de Fontainebleau. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Mark Haller est membre de la Direction générale de la BCBE et responsable du Département Production/Exploitation. Il préside le conseil d'administration de Berimag AG.



Alois Schärli

* 1962 ; responsable du Département Finances

Alois Schärli effectue un apprentissage commercial, puis acquiert une expérience professionnelle à la Banque Cantonale de Lucerne. Il suit des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il est ensuite actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il obtient le diplôme d'expert-comptable et de *bank controller*, et remplit diverses fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young SA, en tant que réviseur en chef de plusieurs banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli rejoint la BCBE en tant que responsable de la gestion financière. En 2010, il est élu au sein de la Direction générale en tant que directeur financier. Il est membre des conseils d'administration de Berimag AG et de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA ainsi que président du conseil de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de clusters sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster); il préside en outre le conseil d'administration de BEKB/BCBE Finanz AG.

DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les statuts. Les compétences inaccessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts. Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu actionnaire, chaque détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse

concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut être demandée également par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de francs

peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa re-

présentation légale, par un autre actionnaire participant à celle-ci ou par le représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, les inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale font foi.

Politique de dividendes

La politique de dividende de la BCBE veut qu'entre 50 % et 70 % du bénéfice annuel soient distribués, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

L'obligation de présenter une offre conformément aux art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers AG est, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'organe de révision externe. Christoph Käppeli est responsable de ce mandat. Société agréée par la FINMA, PricewaterhouseCoopers AG a été reconduite par l'Assemblée générale de la BCBE du 22 mai 2018 comme auditeur/ réviseur de l'exercice 2018.

En 2018, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel se chiffrent à 658 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit atteignent 311 000 francs (hors TVA). Elles concernent la nouvelle orientation des TI, l'audit QI et l'examen des normes GIPS. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le Conseil d'administration dispose des instruments de surveillance et de contrôle nécessaires pour apprécier la révision externe. Les membres du Conseil d'administration traitent les rapports de contrôle de l'organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et au devoir de surveillance, ainsi que le rapport d'activité

En vertu de sa politique des dividendes, la BCBE distribue aux actionnaires 70 % au plus de son bénéfice annuel.

pas la demande dans les 20 jours, l'acheteur devient actionnaire avec droit de vote. Les motifs du refus de l'inscription sont énumérés au chapitre Structure du capital (cf. p. 29).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires

de la révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conforme au droit des sociétés anonymes et le rapport se fondent sur des dispositions du CO. Les droits et les obligations de l'organe de révision au devoir de surveillance sont régis par les dispositions de la loi sur les banques (LB) et les ordonnances y relatives. Par ailleurs, un comité d'audit et des risques a été mis en place; les tâches et les compétences qui lui incombent sont énumérées à la page 34. Le président du comité d'audit et des risques a pris part aux séances de celui-ci et rencontré à plusieurs reprises des réviseurs internes et des réviseurs externes.

POLITIQUE D'INFORMATION

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FOISC, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. Pour le surplus, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, sont conformes à l'obligation de déclarer prévue par la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Enfin, la société informe ses actionnaires par le truchement de son site Internet.

➤ bcbe.ch



BE
436 566

L

« Mon rêve, c'est de posséder une Tesla Model S ;
quelle voiture magnifique ! Mais ne brûlons
pas les étapes : il faut d'abord que je décroche
mon permis. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 46.

III Rapport de rémunération

Sommaire

COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS	42
Organisation	42
Procédure	42
SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION	42
Composantes	42
Conseil d'administration	43
Direction générale	43
RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2018	44
Modifications intervenues pendant l'exercice	44
Conseil d'administration	44
Direction générale	47
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	47
Personnes proches	47
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	51

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations des documents suivants :

- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb);
- statuts;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise), d'économiesuisse.

COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le règlement d'affaires et par les règlements des comités. Élu par l'Assemblée générale, le comité de rémunération, composé d'Antoinette Hunziker-Ebneter (présidente), de Daniel Bloch et de Peter Wittwer, règle les questions de rémunération; ils sont membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Son secrétaire Hanspeter Rüfenacht, le président de la Direction générale, n'a pas le droit de vote.

Procédure

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération, qui établit, à l'attention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération définit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne, et fixe leur rémunération. Pour ce faire, il s'inspire du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat ainsi que les conditions de rémunération variable des collaborateurs, dont il fixe chaque année le montant global. À chaque séance, le comité de rémunération rédige un rapport à l'attention du Conseil d'administration qui a siégé avant lui.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité en 2018 pour concevoir le système de rémunération.

Si de nouveaux membres de la Direction générale sont nommés après la décision d'approbation de l'Assemblée générale et si le montant approuvé se révèle insuffisant, un montant supplémentaire est disponible; il s'élève au maximum à la moitié du montant global approuvé pour la Direction générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant supplémentaire compris, n'est pas dépassé.

SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

Composantes

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le modèle de rémunération du Conseil d'administration est fondé exclusivement sur une indemnité fixe.

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale comprennent les composantes suivantes :

- part fixe : espèces et plan d'actionnariat;
- part variable.

En outre, des prestations de prévoyance sont versées à la présidente du Conseil d'administration et aux membres de la Direction générale également. La BCBE ne verse aucune autre prestation. Aucune mesure n'a été prise qui empêche le transfert ou la prise de contrôle.

La prime de développement durable a été versée pour la dernière fois aux membres du Conseil d'administration et à ceux de la Direction générale en 2018. Le droit à cette prime a pris effet au 31 décembre 2017, il figurait donc dans les rémunérations 2017. Pour davantage de détails, voir le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

PLAN D'ACTIONNARIAT

La souscription d'actions à des conditions préférentielles permet de fidéliser les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs et de les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions sont bloquées pendant cinq ans.

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par tous les collaborateurs pendant le délai de souscription aménagé en février de l'année qui suit

l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Le prix d'achat d'une action nominative correspond au cours moyen, pondéré par les volumes, entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice sous revue, déduction faite de 140 francs, soit à 60.15 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2018. La différence avec la valeur vénale déterminante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

Conseil d'administration

MODÈLE DE RÉMUNÉRATION

L'indemnité se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant en espèces alloué à la présidente du Conseil d'administration est de 400 000 francs, celui de chaque membre de 70 000 francs. En outre, la présidente du Conseil d'administration peut acheter 400 actions nominatives BCBE par an; les autres membres peuvent acheter 300 actions nominatives par an. Il n'est pas versé de jetons de présence.

Le montant en espèces est versé à la présidente en douze mensualités et aux membres en deux tranches semestrielles.

La présidente du Conseil d'administration a droit à une rémunération supplémentaire de 20 000 francs pour sa participation aux comités du Conseil d'administration; les autres membres touchent 10 000 francs. La présidente du Conseil d'administration participe au comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset-and-Liability-Management-Committee*) comme consultante; sa rémunération est de

10 000 francs, versée pour la dernière fois en 2018.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La présidente du Conseil d'administration peut demander, en vertu du Règlement de prévoyance professionnelle, à être assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. La contribution de l'employeur se monte à 18,15% de la rémunération assurable maximale de 282 000 francs. La contribution de l'employé est de 14,85% dans le plan « standard ».

Direction générale

PART FIXE

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant fixe en espèces est versé en douze mensualités.

PART VARIABLE

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats de la direction et de la performance individuelle. La part variable constitue un montant en espèces plafonné à 50% de la part fixe.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées en partie

auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et en partie auprès d'une compagnie d'assurances sur la vie.

INDEMNITÉS PERÇUES POUR LES MANDATS EXERCÉS

Les membres de la Direction générale, rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la Banque Cantonale Bernoise SA, sont tenus de les reverser à celle-ci. Font exception la souscription, à ses propres risques et opportunités, d'actions bloquées (pendant au moins trois ans) à un tarif préférentiel ainsi que les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance.

RETRAITE

Pour les membres de la Direction générale qui siégeaient déjà en son sein avant le 1^{er} janvier 2018, l'âge individuel de la retraite a été fixé entre 60 et 63 ans, la fourchette existante, pendant l'exercice 2017. Les obligations liées au droit du travail (rente transitoire, cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative et compensation de la rente) sont versées jusqu'à l'âge de 65 ans révolus; le montant y relatif a été versé à la Caisse de pension de la BCBE afin qu'elle puisse payer les prestations garanties. De plus, une interdiction de concurrence prévaut; elle est valable 36 mois au-delà de la fin du contrat de travail. Pour davantage de détails, voir le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

Les membres de la Direction générale qui ont accédé à leurs fonctions au 1^{er} janvier 2018 prendront leur retraite à 64 ans révolus, sans prestations supplémentaires.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2018

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Modifications intervenues pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont subi aucune modification.

Rémunération du Conseil d'administration en 2018¹

	Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Daniel Bloch	Eva Jaisli	Christoph Lengwiler	Jürg Rebsamen	Peter Siegenthaler	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)									
Rémunération fixe	400	70	70	70	70	70	70	70	890
Rémunération pour la participation aux comités	30	10	10		10		10	30	100
Actions fixes ²	34	26	26	26	26	26	26	26	214
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	464	106³	106	96	106	96	106	126	1 204
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	29		12	7	7	6	6	6	74
Charges de prévoyance ⁴	47								47
Autres									
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	540	106³	118	102	113	102	112	132	1 324
Prêts/crédits⁵ au 31.12.2018		889⁶	17 179⁶				329	320	18 717

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

⁴ Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance

⁵ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

⁶ Prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration

Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et le précédent figurent aux pages 44 et 45.

RÉMUNÉRATION ORDINAIRE

Aucune prestation en nature n'est consentie aux membres du Conseil d'administration. En dehors des versements ordinaires, ni rétribution ni émolument de consultant ne sont consentis au sens du chiffre 5 de

l'annexe de Directive Corporate Governance (DCG du 1^{er} septembre 2016 de SIX Swiss Exchange) et de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de

Rémunération du Conseil d'administration en 2017¹

	Antoinette Hunziker-Ebner, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Daniel Bloch	Eva Jaisli	Christoph Lengwiler	Jürg Rebsamen	Peter Siegenthaler	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)									
Rémunération fixe	400	70	70	70	70	70	70	70	890
Rémunération pour la participation aux comités	30	10	10		10		10	30	100
Actions fixes ²	37	28	28	28	28	28	28	28	232
Total³ hors prévoyance et cotisations de l'employeur	467	108⁴	108	98	108	98	108	128	1 222
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	39		9	7	7	7	7	8	84
Charges de prévoyance ⁵	67								67
Autres									
Total³ y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	572	108⁴	117	105	115	105	115	136	1 372
Prime de développement durable pour la période 2013 à 2017 ⁶									
– en espèces	21	9	9	3	3	3	9	5	61
– en actions (période de blocage de cinq ans) ⁷	15	7	7	2	2	2	7	3	44
Solde de la prime de développement durable pour la période 2008 à 2012 ⁶									
– en actions (période de blocage de cinq ans) ⁷		72	72				9		153
Total de la rémunération 2017 y c. prime de développement durable	608	195⁴	205	109	120	109	139	144	1 630
Prêts/crédits⁸ au 31.12.2017		1 024⁹	14 103⁹				329	320	15 776

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sans les droits à la prime de développement durable

⁴ Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

⁵ Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance

⁶ Explications : cf. paragraphe « Système de rémunération »

⁷ Le montant correspond à la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

⁸ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

⁹ Prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration



Les jeunes et les étudiants sont entre de bonnes mains à la BCBE, car elle leur propose des formules et des produits, tels que la STUcard et le compte d'épargne jeunesse, parfaitement adaptés à leurs besoins. Anouk Landolt a ainsi pu épargner les fonds nécessaires à son examen de conduite. Avec en ligne de mire la réalisation de son rêve, elle effectue en outre régulièrement des paiements dans son plan d'épargne en fonds.

Anouk Landolt, gestionnaire des commandes, Thoune

gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6 ORAb.

PRÊTS ET CRÉDITS

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions applicables aux crédits, au traitement et à la surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. 98 % des prêts et des crédits (engagements conditionnels et engagements irrévocables compris) accordés aux membres du Conseil d'administration en 2018 sont couverts (99 % en 2017).

Direction générale

Les rémunérations de la Direction générale en 2017 et en 2018 figurent à la page 49.

RÉMUNÉRATION ORDINAIRE

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées.

PRÊTS ET CRÉDITS

Les principes applicables aux membres de la Direction générale en matière de crédit, de traitement et de surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. 100 % des prêts alloués sont couverts (86 % en 2017). Les prêts et les crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre 2018 figurent à la page 49.

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et en 2017, la BCBE n'a accordé de rémunération ni aux anciens membres du Conseil d'administration ni à ceux de la Direction générale. Font exception la prime de développement durable (pour la période 2013 à 2017) ainsi qu'un éventuel solde résiduel (pour la période 2008 à 2012), exigibles à partir du 31 décembre 2017, qui ont été versés pour la dernière fois en 2018.

Six anciens membres du Conseil d'administration avaient droit au versement d'une prime de développement durable au 31 décembre 2017, pour un montant total de 100 000 francs. Pour davantage de détails, voir le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. La publication de ces prêts est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres – en place ou anciens – du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché

et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune obligation découlant de rémunérations différées accordées à des personnes proches.



« J'ai toujours rêvé de proposer à Interlaken une offre complète d'activités *outdoor*, de la varappe au rafting, et de susciter l'enthousiasme des gens pour ces sports. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 52.

Rémunération de la Direction générale

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Hanspeter Rüfenacht Président de la Direction générale		Total Direction générale	
	2018	2017	2018	2017
Salaire				
– fixe	450	450	1 721	1 495
– variable	220	210	825	720
Actions fixes ¹	64	69	218	195
Prestations en nature	–	–	–	–
Allocations familiales versées par l'entreprise	1	1	17	10
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	735	731	2 780	2 420
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	54	48	177	175
Charges de prévoyance ²	212	208	745	702
Autres charges	8	8	32	26
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	1 008	994	3 734	3 322
Prime de développement durable pour la période 2013 à 2017				
– en espèces		61		200
– en actions (période de blocage de cinq ans) ³		45		147
Total de la rémunération 2017 y c. prime de développement durable pour la période 2013 à 2017		1 099		3 669
Indemnisation de toutes les obligations relevant du droit du travail en rapport avec la modification de la retraite ⁴ (y c. cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC)		832		3 222
Total de la rémunération 2017, y c. prime de développement durable pour la période 2013 à 2017 et cotisations de l'employeur en rapport avec la modification de la retraite		1 931		6 892

¹ Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

³ Le montant correspond à la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

⁴ Cf. p. 43.

Prêts et crédits¹

Prêts / crédits (en milliers de CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Total Direction générale	6 950	9 250
dont montant le plus élevé:		
– Hanspeter Rüfenacht	2 750	
– Johannes Hopf		4 620

¹ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision **à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA**

Berne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 44 à 49 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 28 février 2019



Le concept de soutien aux PME permet à la BCBE de guider les entreprises, de leur création au règlement de la succession. Bernhard Steuri a placé sa confiance dans la BCBE et dirige depuis 2001 l'entreprise Outdoor Interlaken AG qui, en collaboration avec ses partenaires, propose aux visiteurs de la région une large palette d'activités de plein air et des aventures passionnantes.

Bernhard Steuri, directeur de l'entreprise Outdoor Interlaken AG, Matten bei Interlaken

IV Rapport financier

Sommaire

RAPPORT ANNUEL	54
Commentaires sur l'activité de la banque	54
L'exercice 2018	56
Effectif de personnel	64
Liquidités et fonds propres	64
Emploi du bénéfice	64
Réalisation d'une évaluation de risque	64
État des commandes et des mandats	64
Activités de recherche et de développement	66
Événements extraordinaires	66
Perspectives	66
BOUCLEMENT ANNUEL	68
Bilan	68
Compte de résultat	69
Emploi du bénéfice	70
Tableau des flux de trésorerie	71
État des capitaux propres	72
ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT	73
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
Principes comptables et d'évaluation	73
Gestion des risques	80
Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	87
Évaluation des garanties	87
Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	88
Activités externalisées	89
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	89
Informations concernant les positions du bilan	90
Informations concernant les opérations hors bilan	111
Informations concernant le compte de résultat	112
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS	116
CHIFFRES-CLÉS	122
L'ACTION BCBE	124

Rapport annuel

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, les dépôts du public, la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 60 sièges, la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne; elle est également active dans le canton de Soleure. Ses opérations de crédit sont concentrées dans les cantons de Berne et de Soleure. Grâce à money-net et à family-net, elle est en mesure de proposer des services dans toute la Suisse.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 33). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves. Le Conseil

d'administration a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional ainsi que le conseil individuel à chaque étape de la vie de ses clients. Elle propose des services financiers de premier ordre, simples et compréhensibles pour le client, sur plusieurs canaux de distribution.
3. La transformation numérique est une chance que la BCBE entend saisir, notamment pour proposer des formules novatrices, utiles au client.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private Banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs: ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins du client et ils créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 5 à 7 % supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de distribuer un dividende attrayant.

8. La BCBE est convaincue de la nécessité de maintenir une stabilité financière et la confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près d'un milliard de francs.

Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes.

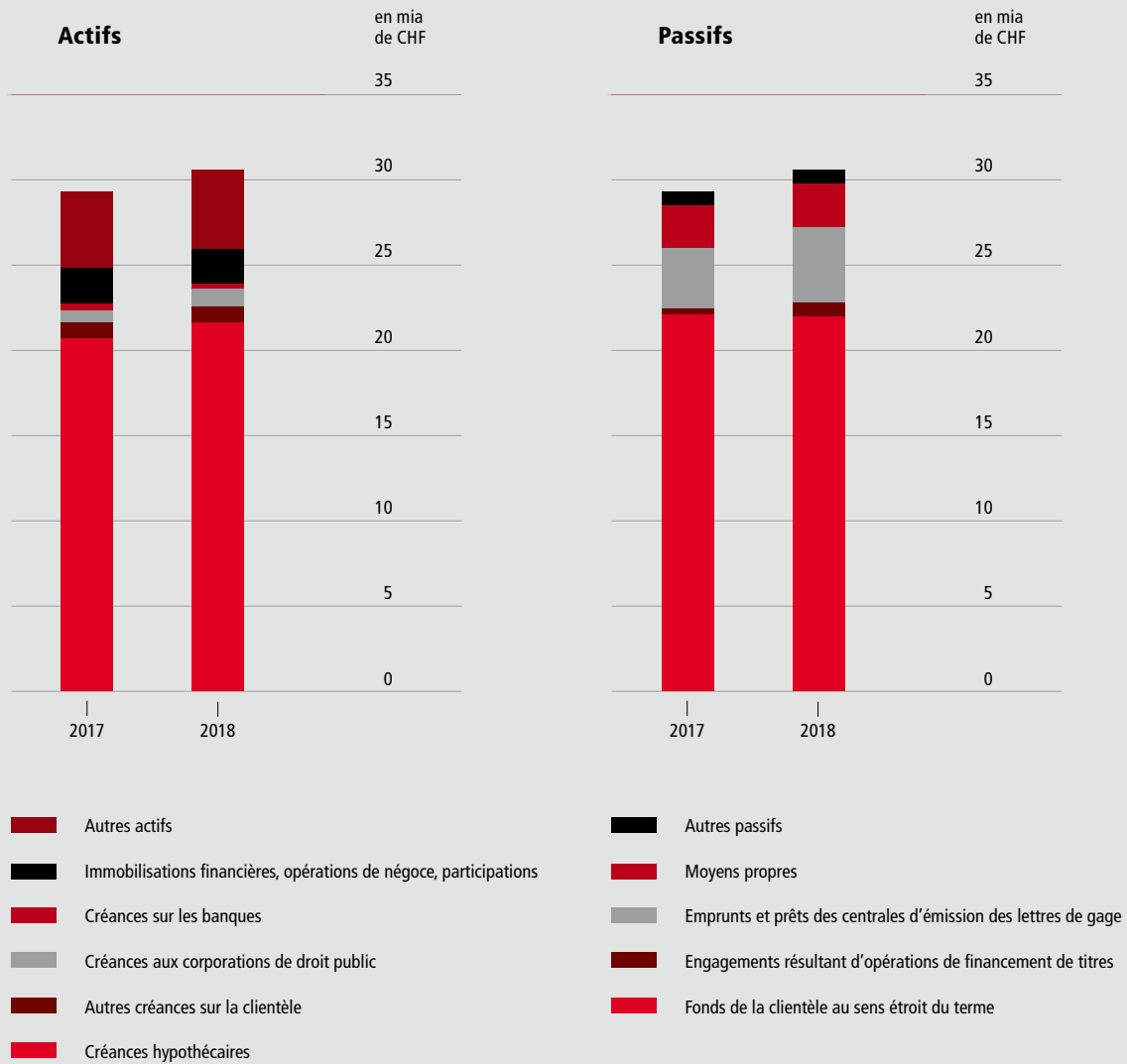
OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

OPÉRATIONS DE COMMISSIONS

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE propose toute une série de prestations en lien avec le

La somme du bilan atteint un nouveau record



Développement des cœurs de métier: la somme du bilan a crû de 1,3 milliard de francs, pour s'établir à 30,6 milliards de francs.

conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. L'Asset Management s'occupe de la Clientèle institutionnelle, comme les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, auxquelles il propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en qualité de commissionnaire, les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (brokerage) pour les clients.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le négoce de devises et le négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle de minimis applicable aux instruments de titres de participation ou de taux d'intérêt, en vertu de l'art. 83 de l'ordonnance des 10 et 22 juin 2011 sur les fondations de placements (OFP).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

La politique de dividendes de la BCBE fixe la part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires entre 50% et 70%, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18%. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

L'EXERCICE 2018

La BCBE a dégagé un bon résultat en 2018. Le bénéfice de l'exercice a enregistré une hausse de 2,4% et s'établit à 140,8 millions de francs. Les prêts à la clientèle ont augmenté de 1,3 milliard de francs, à 23,6 milliards de francs. Le volume de fonds de la BCBE s'est accru de 242,7 millions de francs, à 2,4 milliards de francs. À 30,6 milliards de francs, la somme du bilan marque un nouveau record. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'augmenter sensiblement le dividende de 1.40 franc, à 8.00 francs par action. La BCBE s'attend à un résultat de l'ordre de celui de 2018 pour la fin de l'exercice en cours.

Bilan

LIQUIDITÉS, CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les liquidités, à 3,6 milliards de francs, demeurent à un niveau élevé. Les créances sur les banques ont fondu à 275,8 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 13,8 millions de francs.

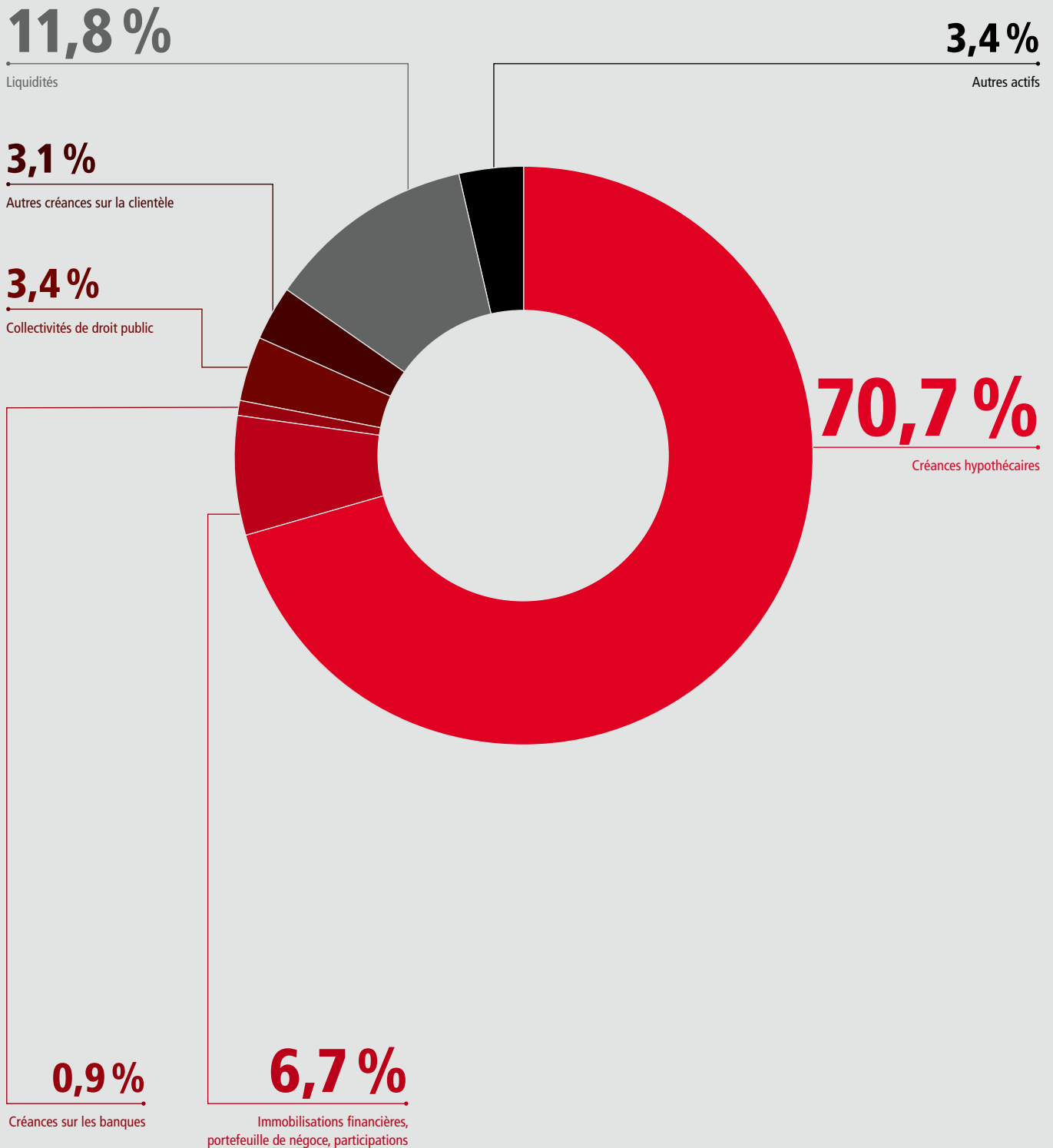
CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 23,6 milliards de francs, une progression de 1,3 milliard par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste que la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a baissé à 73,0%. La quote-part de créances sur les sociétés immobilières et les sociétés financières, sur l'industrie, sur la construction et sur l'artisanat a elle aussi diminué, à l'inverse de celle sur les services et les corporations de droit public. La quote-part de créances sur l'agriculture est demeurée inchangée.

Les créances hypothécaires sont passées à 21,6 milliards de francs, en hausse de 4,4% par rapport à 2017, sans que la BCBE ne modifie sa politique de crédit et la qualité du portefeuille. À fin 2018, 82,7% des gages immobiliers servant de sûretés aux hypothèques se trouvaient dans le canton de Berne et

Les créances hypothécaires ont augmenté de 4,4 %



Hausse de 4,4 % : Les créances hypothécaires ont augmenté de 908,2 millions de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers. (Base : somme du bilan)

17,3 % dans les autres cantons. Le niveau peu élevé des taux a favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable reculant encore davantage. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2018 totalisent 4,3 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant la comptabilisation avec les corrections de valeur, s'établit à 20,8 milliards de francs, soit 95,3 % des créances hypothécaires (95,0 % en 2017).

Les créances sur les clients ont progressé à 2,0 milliards de francs ; la quote-part de celles sur les corporations de droit public a augmenté à 1,0 million de francs.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres n'entre pas dans les activités principales de la BCBE. Il se monte à 7,8 millions de francs, répartis à 33,6 % sur les titres à rémunération fixe et à 66,4 % sur les métaux précieux.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières ont baissé de 0,1 milliard pour s'établir à 2,0 milliards de francs fin 2018, dont 91,2 % d'obligations, 8,0 % d'actions et de fonds de placement, 0,7 % de métaux précieux et 0,1 % d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 1,8 milliard de francs. Une importance toute particulière a une nouvelle fois été attachée à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. À fin 2018, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 161,4 millions de francs. Deux immeubles repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ont été inscrits au bilan dans les immobilisations financières.

PARTICIPATIONS

La valeur comptable des participations est de 42,8 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions de la Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), de BioMedInvest AG I (38,5 %) et de Jungfraubahn Holding AG (14,2 %). La filiale RTC Real-Time Center AG (100,0 %) a été intégrée à la BCBE au second semestre 2018 dans le cadre d'une fusion par absorption.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES

Les immobilisations corporelles ont baissé de 2,7 millions de francs, à 218,6 millions. À fin 2018, les immeubles de la banque affichent une valeur comptable de 193,1 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 15,7 millions, les autres immobilisations corporelles et les logiciels à 9,9 millions de francs.

AUTRES ACTIFS

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés atteignent 14,8 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 3,7 millions, à 18,5 millions de francs ; ils comprennent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs ont progressé de 370,8 millions, à 765,1 millions de francs, à la suite de créances d'impôt anticipé plus élevées des opérations de négoce de seconde ligne.

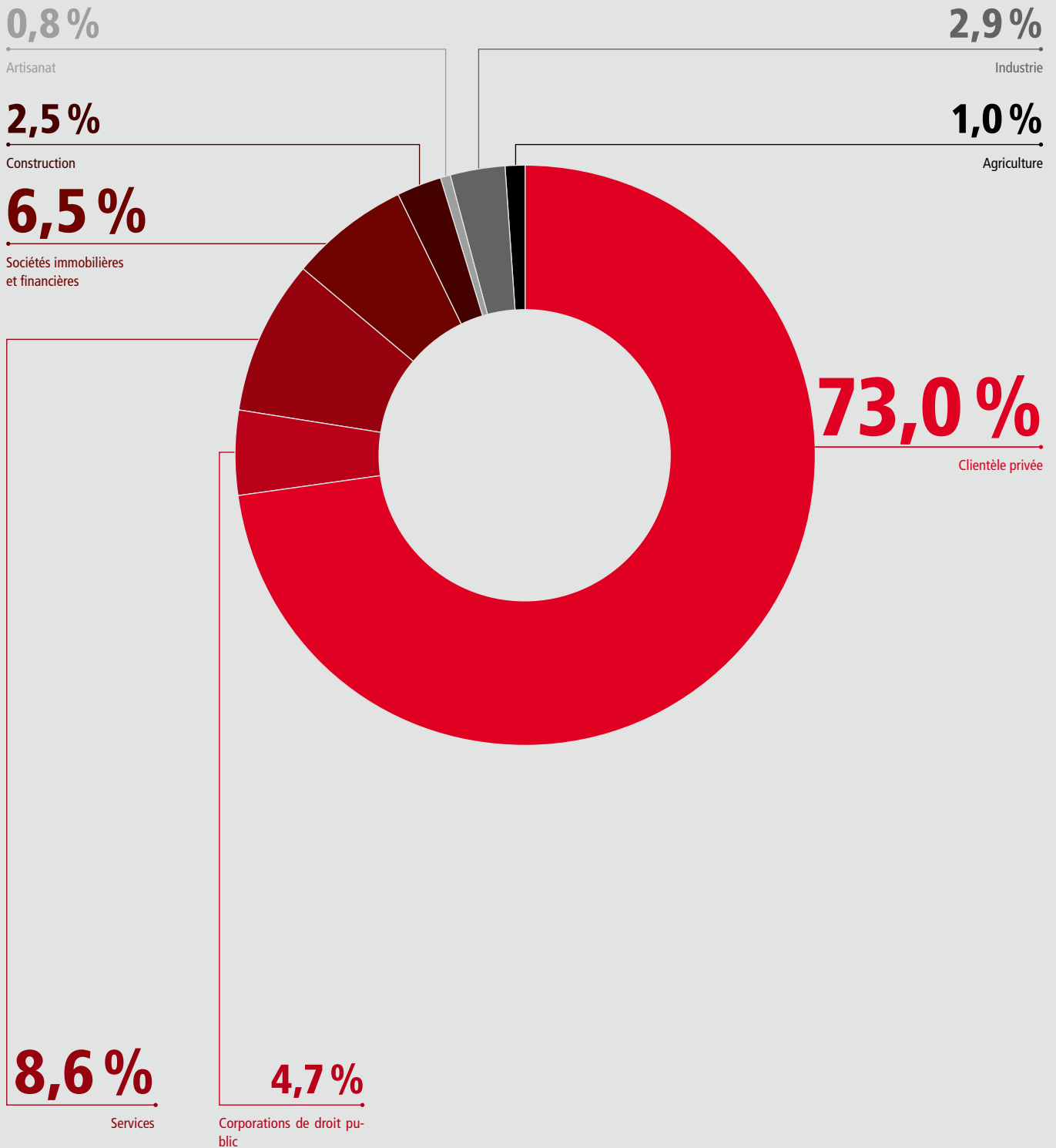
ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES, ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les engagements envers les banques ont grimpé de 85,6 millions, à 135,3 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 828,9 millions de francs, alors qu'ils étaient de 354,4 millions un an auparavant ; cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités alors que les taux sont négatifs.

FONDS DE LA CLIENTÈLE

La ventilation des avoirs de la clientèle à fin 2018 apparaît sur le graphique de la page 63. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont baissé de 0,4 %, à 21,9 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne à concurrence de 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire à concurrence de 50 000 francs se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a fléchi à 68,4 millions de francs ; elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,76 % (0,90 % en 2017). Le volume des emprunts s'est étiré de 150,0 millions de francs pour s'établir à 350,0 millions de francs à fin 2018. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 104,0 millions de francs ; les 765,0 millions assortis d'une rémunération plus faible sont nouveaux. La valeur du portefeuille était de 4,1 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la BCBE auprès de celle-ci se montaient à 19,2 millions de francs.

Plus de deux tiers des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



Financement de différents secteurs: après la Clientèle privée, c'est aux services ainsi qu'aux sociétés immobilières et aux sociétés financières que reviennent les parts les plus importantes des financements; ils sont suivis des pouvoirs publics.
(Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

PROVISIONS

Les provisions (cf. p. 102) ont régressé de 4,1 millions, à 329,0 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, pour risques de défaillance latents sur les limites sectorielles non utilisées et pour opérations hors bilan. À fin 2018, elles s'élevaient à 221,1 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 68,1 millions de francs, les autres provisions 39,8 millions de francs.

AUTRES PASSIFS

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 21,8 %, à 205,6 millions de francs. Le repli à 86,7 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique par une réduction de diverses régularisations de charges saisies dans cette position. Les autres passifs s'inscrivent à 36,2 millions de francs.

CAPITAL PROPRE

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs et les réserves légales issues du bénéfice 171,6 millions. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 76,0 millions, à 1,4 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau « État des capitaux propres », p. 72).

Développement du conseil en patrimoine

Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) se montent à 17,5 milliards de francs (18,5 milliards de francs en 2017). La baisse de 1,2 milliard de francs, due en particulier au recul des marchés boursiers en fin d'année, a été compensée par un afflux net de capitaux de 176,8 millions de francs. Les placements en fonds dans les dépôts clients ont fléchi de 339,9 millions de francs à 6,4 milliards malgré une progression de 242,7 millions à 2,4 milliards pour les fonds BCBE. La proportion de valeurs en dépôt confiées en gestion intégrale à la banque a diminué à 4,4 milliards de francs, soit de 25,2 % de l'ensemble des fonds sous dépôt.

Compte de résultat

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

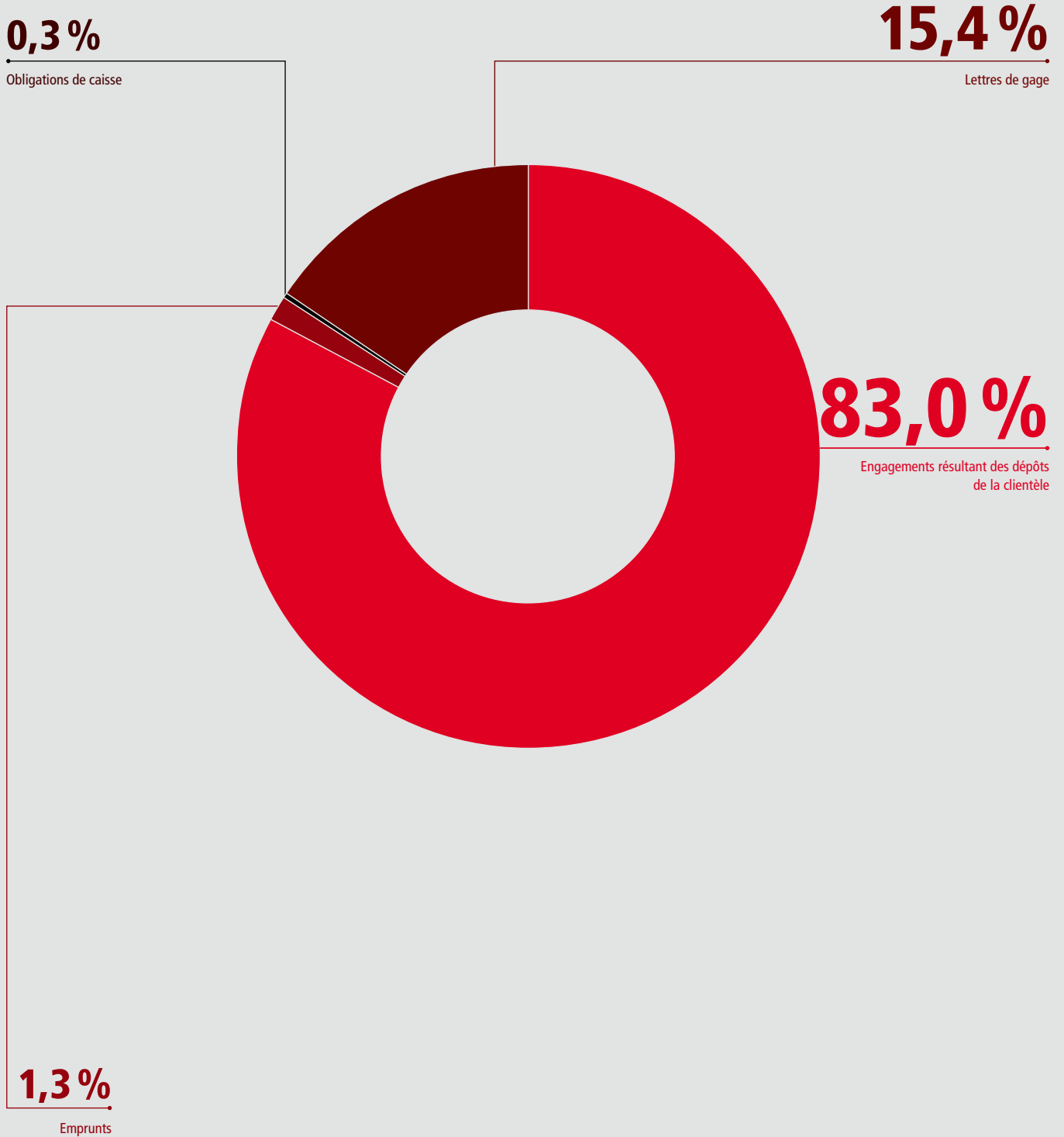
Le résultat brut des opérations d'intérêts se monte à 259,3 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,10 %, alors qu'elle était de 1,16 % en 2017. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les faibles taux d'intérêt ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont maintenus à un niveau bas (0,5 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 72,3 millions de francs (71,1 millions de francs en 2017). La marge d'intérêt brute est de 0,86 % (0,92 % en 2017), coûts de couverture inclus. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations

financières a baissé de 4,6 millions de francs, à 13,7 millions de francs. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts se montent à 14,0 millions de francs. Des corrections de valeur individuelles pour risques de défaillance sur les créances sur la clientèle de 11,7 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 1,8 million de francs ont été dissoutes. Les pertes liées aux opérations d'intérêt atteignent 0,3 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,8 million de francs ont pu être comptabilisés. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 273,3 millions de francs (308,3 millions de francs en 2017).

PRODUIT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

Le produit des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 104,7 millions de francs, soit une baisse de 0,4 % par rapport à 2017. Avec une part de 68,9 %, le conseil en gestion de patrimoine demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les opérations de négoce et des placements a totalisé 72,2 millions de francs. Les revenus issus des fonds propres ont progressé de 3,1 millions de francs, à 15,1 millions de francs. Le produit de courtage a régressé à 14,7 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune se sont montés à 37,6 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a progressé à 39,2 millions de francs. Les charges de commissions se sont établies à 11,4 millions de francs.

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Fidélité de la clientèle: les dépôts de la clientèle dépassent 22 milliards.
(Base : fonds de la clientèle)

PRODUIT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le résultat des opérations de négoce se situe à 20,8 millions de francs, soit 1,0 million de francs de moins qu'en 2017. 17,3 millions de francs proviennent du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée, un bénéfice de 3,6 millions de francs.

AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES

Les autres résultats ordinaires ont reculé de 3,7 millions de francs, à 20,6 millions de francs. À 2,5 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières était inférieur de 7,2 millions de francs à celui de 2017. Le produit des participations a progressé à 10,8 millions de francs, les autres produits ont totalisé 10,9 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 3,6 millions de francs.

CHARGES D'EXPLOITATION

Par rapport à 2017, les charges d'exploitation ont pu être abaissées de 4,1 millions de francs, soit 1,6 %; elles s'élèvent à 247,8 millions de francs. Les charges de personnel se sont accrues de 0,5 %, à 138,8 millions de francs. À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts de l'intéressement des collaborateurs ainsi que le dépôt en faveur de la prime de prévoyance. Les autres charges d'exploitation ont fléchi par rapport à 2017, passant de 113,8 millions à 109,0 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 59,1 %.

CORRECTIONS DE VALEUR SUR PARTICIPATIONS, AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés sont de 36,7 millions de francs. Celles-ci prennent en compte des amortissements exceptionnels de 2,2 millions de francs (23,6 millions en 2017). En outre, des charges d'amortissement de 7,6 millions de francs concernant les immeubles de la banque et d'autres immeubles ont servi à alimenter le fonds de renouvellement pour maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fond de renouvellement.

Des amortissements de 24,7 millions de francs concernent l'informatique, et de 2,1 millions de francs le mobilier, les machines et les installations.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel s'est contracté de 8,3 millions de francs à 137,5 millions de francs en raison d'événements non opérationnels (dissolution de corrections de valeur moins élevées, baisse du produit d'aliénations d'immobilisations financières et amortissements extraordinaires). Sans tenir compte de ces facteurs, le résultat opérationnel a progressé de 3,2 millions de francs à 123,3 millions de francs.

VARIATIONS DES PROVISIONS ET AUTRES CORRECTIONS DE VALEUR, PERTES

D'autres provisions ont été dissoutes à concurrence de 2,3 millions de francs, tan-

dis que les provisions sur les autres risques commerciaux ont été réduites de 0,7 million de francs. Les pertes de 0,5 million de francs sont portées au compte de résultat.

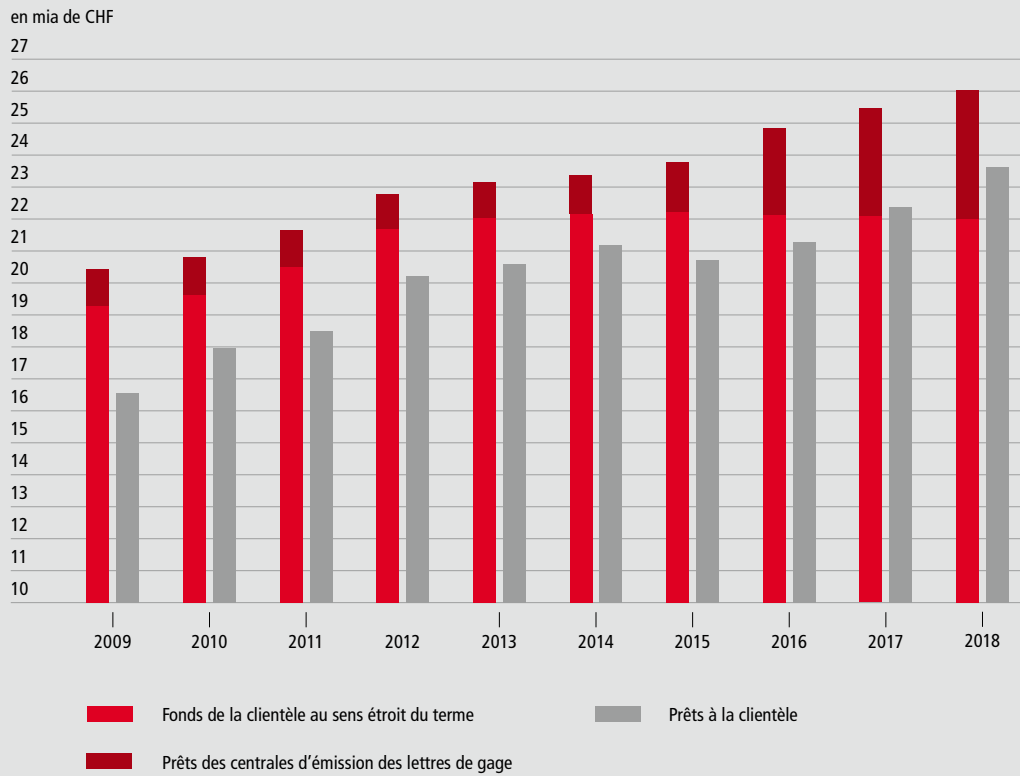
CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES

L'annexe au compte de résultat (cf. p. 113) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 44,8 millions de francs. Ce chiffre comprend le bénéfice de fusion de 39,1 millions de francs résultant de la fusion par absorption de RTC. Aux produits extraordinaires mentionnés ci-dessus s'ajoutent des produits extraordinaires de 5,8 millions de francs provenant d'aliénation de participations et d'immeubles. Au cours de l'exercice, la BCBE n'a pas eu de charges extraordinaires.

VARIATIONS DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux ont progressé à 622,3 millions de francs. Les corrections de valeur devenues superflues et les produits extraordinaires (p.ex. bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières et d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 53,5 millions de francs, si bien qu'elles ne figurent pas dans le résultat opérationnel. Ce chiffre tient compte également du bénéfice de fusion de 39,1 millions de francs résultant de la fusion par absorption de RTC, après déduction des effets fiscaux. Par ailleurs, la moitié des coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt ont été compensés par la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux à hauteur

Bon refinancement



Bon refinancement: les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission des lettres de gage.

de 36,2 millions de francs. Un montant de 10,3 millions de francs a en outre été dissous pour diminuer le risque informatique. Des réserves pour risques bancaires généraux d'un montant net de 7,0 millions de francs ont été constituées.

IMPÔTS

La charge fiscale s'est contractée à 34,5 millions de francs (37,4 millions de francs en 2017). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

BÉNÉFICE

Le bénéfice a progressé de 2,4%, à 140,8 millions de francs (137,4 millions de francs en 2017). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice 2017, le bénéfice au bilan se chiffre à 141,1 millions de francs.

EFFECTIF DE PERSONNEL

Fin 2018, l'effectif de personnel était de 1206 collaborateurs (1224 en 2017). Ce chiffre comprend aussi 114 apprentis, personnes préparant la maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires et stagiaires en formation. Le nombre de postes (équivalent plein temps) a reculé de 1016 à 1000.

LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Les exigences de liquidités des art. 12 à 18 de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur les liquidités des banques (OLiQ) et les réserves minimales figurant aux art. 12 à 17 de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,49 milliards de francs (2,42 milliards de francs en 2017). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour couvrir des risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III atteint 18,6% (19,9% en 2017). Les prescriptions réglementaires fixent 12,0%, auxquels s'ajoute un volant anticyclique de 1,00% à respecter. Les fonds propres pris en compte se composent exclusivement des fonds propres de base durs (CET1). Le ratio de levier s'est replié à 7,8% (8,0% en 2017). La BCBE mène une stratégie de risque faible et sur une bonne dotation en fonds propres.

EMPLOI DU BÉNÉFICE

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution des dividendes, propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit :

- Distribution de dividende : 74,6 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 66,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,5 million de francs

RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE RISQUE

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 83.

La BCBE poursuit une stratégie à risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 82. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

ÉTAT DES COMMANDES ET DES MANDATS

L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé à la page 58, se reflète dans l'évolution du volume de la clientèle (prêts à

Collaborateurs et collaboratrices	31.12.2018	31.12.2017
EFFECTIF DE PERSONNEL		
Nombre de collaborateurs	1 206	1 224
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 000	1 016
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	1 007	1 011

Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante

4,9 %

Autres produits ordinaires

5,0 %

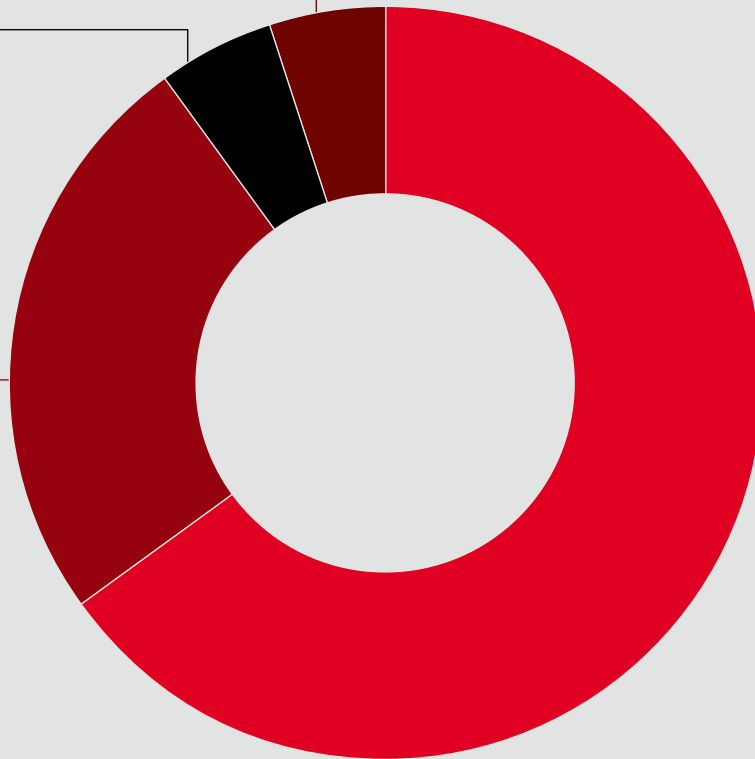
Résultat des opérations de négoce et de la juste valeur (« fair value option »)

65,1 %

Résultat net des opérations d'intérêts

25,0 %

Produit des opérations de commissions et de services



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service.
(Base : résultat commercial)

la clientèle, dépôts de la clientèle, volume sous dépôt).

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En 2019 également, la BCBE suivra de près l'évolution des besoins et des comportements de la clientèle. Ces dernières années, le réseau des sièges de la BCBE a été examiné et optimisé. Dès lors, les sièges seront réaménagés afin de mieux coller à l'image et au modèle d'exploitation actuels de la banque, et de répondre aux nouveaux besoins des clients. Autrefois, les transactions au guichet jouaient un rôle majeur ; aujourd'hui, les entretiens-conseils et le dialogue avec la clientèle, sans oublier les offres numériques, ont gagné en importance. La BCBE prendra davantage en compte tous ces aspects au nouveau siège d'Interlaken, qui ouvrira ses portes début mai 2019. Au deuxième trimestre de l'année en cours, la BCBE mettra en ligne un portail clientèle. Il comprendra l'e-banking, un assistant financier et d'autres fonctions utiles aux clients.

ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le 20 septembre 2018, la BCBE a annoncé qu'elle reprendrait au 1^{er} janvier 2019 le portefeuille hypothécaire de La Mobilière, constitué dans le cadre de la coopération family-net. Le portefeuille hypothécaire de la banque s'est en conséquence accru de 428 millions de francs au 1^{er} janvier 2019. Les prêts sont refinancés par La Mobilière.

Au cours du second semestre 2018, la BCBE a intégré rétroactivement au 1^{er} juillet 2018 sa filiale RTC Real-Time Center AG dans le cadre d'une fusion par absorption. Cette opération a résulté en un bénéfice de fusion de 39,1 millions de francs. Après déduction

des effets fiscaux, ce bénéfice a été affecté à la consolidation des réserves pour risques bancaires généraux de la BCBE. Le bénéfice annuel figurant au bilan n'a donc pas été influencé.

PERSPECTIVES

Malgré le contexte difficile, la BCBE devrait pouvoir maintenir le cap sur son objectif à long terme (free cash-flow), en 2019 également. Le principal objectif de la BCBE reste de doter son espace économique d'une banque saine et robuste. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer durablement au développement autonome de la région.

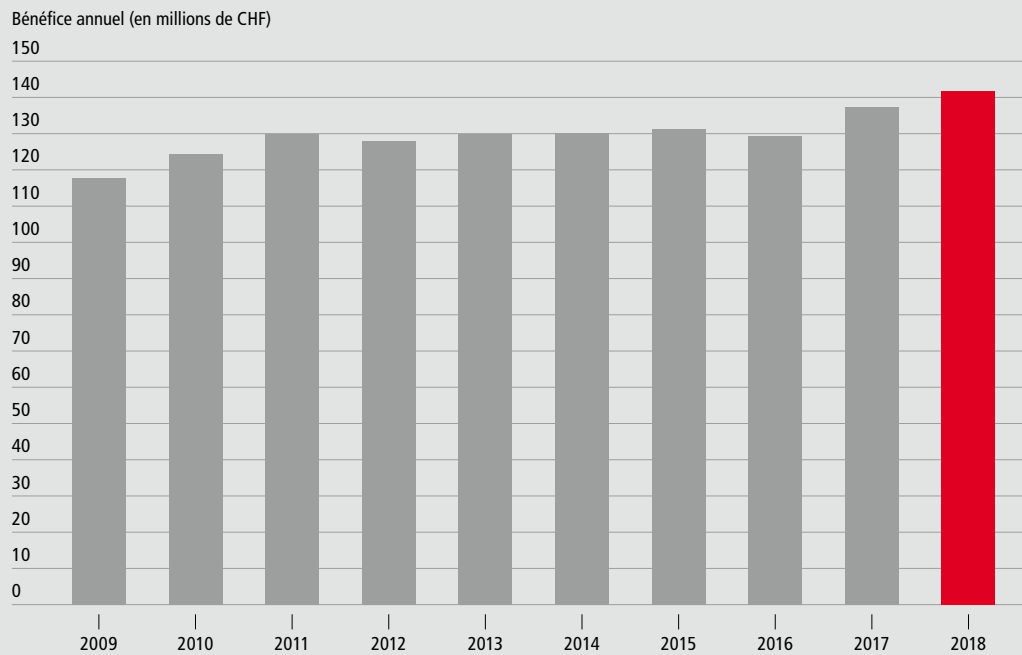
Les taux d'intérêt bas, couplés aux taux négatifs, continueront à peser sur la marge d'intérêt. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt diminueront en 2019. La BCBE estime que, pour l'heure, les taux d'intérêt demeureront faibles, de sorte que la baisse des coûts de couverture aura un effet positif sur le résultat des opérations d'intérêt. La BCBE s'attend à un résultat de l'ordre de celui de 2018 pour l'exercice 2019.

Au milieu de l'année 2018, la BCBE a décidé de mettre à jour et de continuer à utiliser le système bancaire central IBIS. DXC, partenaire informatique de la BCBE, travaillera ces trois prochaines années à la mise en place d'IBIS4D. Ainsi, une attention particulière sera portée à l'innovation et à la transformation numérique. Le nouvel accord permettra de réduire considérablement les coûts informatiques tout en assurant la stabilité et la sécurité du système bancaire central.

Elle peut compter sur la proximité avec la clientèle, son ancrage auprès des action-

naires et donc de la population ainsi que sur un personnel motivé. La politique d'affaires s'inscrit dans la continuité. La BCBE reste un partenaire de confiance pour la société et l'économie.

Forte capacité bénéficiaire



Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent: le bénéfice annuel a progressé de 2,4 % pour s'établir à 140,8 millions de francs.

Bilan

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités	3 596 535	3 777 075
Créances sur les banques	275 803	366 349
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 811	9 745
Créances sur la clientèle	1 998 381	1 647 042
Créances hypothécaires	21 628 171	20 719 922
Opérations de négoce	7 845	7 770
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	14 768	19 528
Immobilisations financières	2 008 827	2 069 783
Comptes de régularisation	18 514	22 187
Participations	42 820	43 032
Immobilisations corporelles	218 609	221 273
Autres actifs	765 134	394 383
TOTAL DES ACTIFS	30 589 219	29 298 088
Total des créances subordonnées	3 742	395
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
PASSIFS	31.12.2018	31.12.2017
Engagements envers les banques	135 260	49 705
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	828 901	354 403
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 914 022	22 004 009
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	205 645	263 106
Obligations de caisse	68 392	69 998
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4 408 000	3 597 000
Comptes de régularisation	86 732	95 488
Autres passifs	36 202	36 598
Provisions	328 977	333 118
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317	615 282
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 569	171 589
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073	1 338 073
Propres parts du capital	-13 115	-9 248
Bénéfice reporté	320	407
Bénéfice	140 788	137 425
TOTAL DES PASSIFS	30 589 219	29 298 088
Total des engagements subordonnés		
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
OPÉRATIONS HORS BILAN	31.12.2018	31.12.2017
Engagements conditionnels	200 855	159 217
Engagements irrévocables	957 811 ¹	553 745
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	141 060	141 060

¹ La progression par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la reprise du portefeuille hypothécaire family-net de la Mobilière au 1^{er} janvier 2019.

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes	340 422	345 244
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	281	94
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	13 660	18 245
Charges d'intérêts	-95 054	-94 946
RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS	259 309	268 638
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	14 006	39 688
SOUS-TOTAL RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS	273 315	308 326
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	72 189	72 414
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 647	4 791
Produit des commissions sur les autres prestations de service	39 245	39 028
Charges de commissions	-11 362	-11 141
SOUS-TOTAL RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE	104 719	105 091
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR	20 844	21 826
Autres résultats ordinaires		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	2 467	9 618
Produit des participations	10 820	6 206
Résultat des immeubles	3 593	2 060
Autres produits ordinaires	7 273	7 521
Autres charges ordinaires	-3 555	-1 061
SOUS-TOTAL AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES	20 599	24 344
RÉSULTAT COMMERCIAL	419 477	459 587
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-138 841	-138 133
Autres charges d'exploitation	-108 994	-113 811
SOUS-TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-247 834	-251 944
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-36 653	-51 453
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	2 502	-10 361
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	137 491	145 830
Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et amortissements extraordinaires	123 259	120 090
Produits extraordinaires	44 832	42 223
Charges extraordinaires		-289
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-7 035	-12 939
Impôts	-34 500	-37 400
BÉNÉFICE	140 788	137 425

Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Bénéfice	140 788	137 425
+ Bénéfice reporté	320	407
BÉNÉFICE AU BILAN À LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	141 109	137 832
Emploi du bénéfice		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-66 000	-76 000
Distribution de dividende	-74 560	-61 512
NOUVEAU BÉNÉFICE AU BILAN	549	320

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50% du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

		2018		2017
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)				
Bénéfice	140 788		137 425	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	7 035		12 939	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	55 249	68 807	56 577	95 639
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	36 653		51 453	
Suppression des corrections de valeur				24 966
Provisions et autres corrections de valeur		4 132	12 378	
Comptes de régularisation actifs	3 673		1 271	
Comptes de régularisation passifs		8 756	16 768	
Dividende de l'exercice précédent		61 512		57 784
Solde	100 192		110 423	
FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	203	223	124	363
Modification des propres titres de participation	18 461	22 328	12 225	7 295
Solde		3 887	4 692	
FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES				
Participations	2 465		6 758	
Immeubles		6 416		34 738
Autres immobilisations corporelles		26 518		22 005
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
Solde		30 470		49 984
FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
– Créances sur la clientèle		353 094		115 774
– Créances hypothécaires		894 472		953 737
– Engagements résultant des dépôts de la clientèle		89 987		13 941
– Obligations de caisse	28 363	29 969	3 568	25 363
– Emprunts	150 000			
– Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	765 000	104 000	923 000	58 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
– Créances sur les banques	90 546		43 373	
– Engagements envers les banques	85 554			12 876
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
– Créances résultant d'opération de financement de titres		4 066	5 325	
– Opérations de négoce		75		1 161
– Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4 759			2 288
– Immobilisations financières	61 317		186 960	
– Autres actifs		370 751		52 560
– Engagements résultant d'opérations de financement de titres	474 498		52 076	
– Engagements résultant d'opérations de négoce		0		0
– Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		57 460		83 950
– Autres passifs		2 538		3 297
État des liquidités				
– Liquidités	180 540		43 515	
Solde		65 835		65 130
TOTAL	100 192	100 192	115 114	115 114

État des capitaux propres

(en milliers de francs)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	186 400	54 734	171 589	615 282	1 338 480	-9 248	137 425	2 494 663
Emploi du bénéfice 2017								
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					76 000		-76 000	
– Dividende							-61 512	-61 512
– Variation nette du bénéfice reporté					-87		87	
Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves			182					182
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			21					21
Acquisition de propres parts au capital						-22 328		-22 328
Aliénation de propres parts au capital						18 461		18 461
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			-223					-223
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				7 035				7 035
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							140 788	140 788
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	186 400	54 734	171 569	622 317	1 414 394	-13 115	140 788	2 577 087

Annexe au compte de résultat

RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle de Berne-Liebefeld et dans 60 sièges répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses.

Les PCB se fondent sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 41 OB) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2015/1 «Comptabilité banques». Elles constituent une norme comptable reconnue en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR; RS 221.432).

La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur

la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. Par conséquent, il n'y a pas de bouclage consolidé.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les positions au bilan sont évaluées séparément.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- lorsque les affaires sont similaires et si elles ont la même contrepartie, si la monnaie correspond, si l'échéance de la créance est identique ou antérieure et si tout risque de contrepartie est exclu ;
- lorsque les emprunts et obligations de caisse sont compensés avec la position correspondante du passif ;
- lorsque les corrections de valeur sont diminuées de la position correspondante de l'actif ;
- lorsque les ajustements de valeurs positifs ou négatifs de la période sous revue qui n'ont pas d'effet sur le résultat sont compensés dans le compte ad hoc.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêt et d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques la clientèle et les hypothèques

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagio sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent charger ou créditer le « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeur sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents.

Corrections de valeur pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (correc-

tions de valeur individuelles). Elles le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes sur les objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances exposées :

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Pour des raisons de prudence, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur ces créances. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances avec continuation de la relation de crédit :

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) :

Dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré

comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme des valeurs de liquidation au sens de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 423.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sûretés éventuelles. Vaut en principe comme valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé le plus élevé. Les corrections de valeur individuelles sont retranchées directement des postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut procéder à des corrections de valeur pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances par une analyse sur base forfaitaire, en vertu de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 421. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

Corrections de valeur pour risques de défaillance latents

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas identifiables. Pour se prémunir contre les risques de défaillance latents, la BCBE constitue des corrections de valeur calculées sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux branches.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont calculées au moyen de critères fixés sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque branche. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont appliqués.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents relatives aux créances à la clientèle sont directement compensées – à hauteur de la part réclamée – par les postes actifs correspondants. Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration, non réclamées au jour de référence, apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

Constitution et dissolution de corrections de valeur

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait via le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En cas de modification du degré d'utilisation de la limite, l'on procède à un transfert sans incidence sur le résultat entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

On opère des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis sous le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou provisions libérées est également enregistrée sous le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à leur valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une bourse agréée ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan sous le poste « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments en lien avec l'opération de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les positions correspondantes. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts. Le résultat de la couverture est inscrit dans la même position que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée sur l'élément couvert. Le solde net du compte de compensation apparaît dans « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

L'utilisation d'options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse des cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération

de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur survenues sur le marché tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit, au titre de diminution des charges, des corrections de valeur liées à l'évolution du marché. Selon le principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation dès lors plus basse de l'opération de couverture sera comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

Netting

Il est renoncé à un *netting* des valeurs de remplacement positives et négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur selon la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 372-378.

Immobilisations financières

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle

réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.

- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont constituées sur des titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul fixée tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont retranchées à hauteur de la part utilisée des postes de l'actif. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur des placements de sociétés sans rating officiel (y c. les titres de banques régionales). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeurs relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan à la valeur du marché (*fair value*). Les autres stocks de métaux

précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan dans les « Immobilisations financières » et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire requis vient grever les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Adaptations de valeurs

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

PARTICIPATIONS

Les participations sont évaluées séparément et jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation. L'évaluation de leur stabilité se base sur une perspective de rendement à moyen terme de 6 à 8 %.

La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est présentée dans le tableau des participations.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immeubles de la banque et autres immeubles

Les immeubles de la banque et autres immeubles, portés au bilan dans les « Immo-

bilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés jusqu'à concurrence de la valeur acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Les logiciels acquis et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice en cours. Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés lors de la vérification, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle

durée d'utilisation, soit il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe totalement ou partiellement, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans le compte de résultat via les « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

VALEURS IMMATÉRIELLES

Si, dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est portée à l'actif comme survaleur (*goodwill*). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée, qui est généralement de cinq ans, mais peut être prolongée à dix ans maximum dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles apportent à la banque une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Elles sont évaluées séparément. En présence de signes de dépréciation de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie davantage. La préservation des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. Notamment, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, de même que les impôts directs courants échus ou dus sont régularisés.

AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les comptes de compensation, de passage et d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeurs positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

PROVISIONS

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinées au négoce, et pour les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables (propre assurance) ainsi que les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables, fondés sur des événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous le poste «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

PROPRES TITRES DE CRÉANCE ET DE PARTICIPATION

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif sous le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leurs coûts d'acquisition sous le poste distinct «Propres titres de participation». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation ainsi que les gains ou pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les «Réserves légales issues des bénéfices».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;

- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance sont contenues dans les «Charges du personnel» pour la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'une évaluation conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 495ss en vue de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas pour autant l'intention de tirer parti de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la BCBE aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques. De plus amples informations sont fournies dans le tableau à l'annexe 13 «Situation économique des propres institutions de prévoyance».

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fon-

tion au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le «Règlement Actionnariat».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions propres sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des réserves légales de bénéfices conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm A2-168.

IMPÔTS

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés dans les «Comptes de régularisation passifs».

Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous «Provisions». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou moyen terme. La variation des «Provisions pour impôts latents» est comptabilisée sous le poste «Impôts».

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGAGEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. «Provisions»).

Modification des principes comptables et d'évaluation

Il n'y a eu aucune modification importante depuis l'an dernier.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement, puis une fois passée cette échéance, elles seront portées au bilan.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance ainsi que ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- avances à terme fixe, prêts, hypothèques : tous les intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- comptes courants : les intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts dont le recouvrement des intérêts est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties sous la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les gains et les pertes sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les gains et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent au poste « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-dessous.

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

GESTION DES RISQUES

L'unité organisationnelle Gestion des risques assure que la prise de risque s'effectue de manière ciblée et contrôlée. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées dans les processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, du reporting des risques ainsi que du contrôle des risques. La BCBE a ainsi instauré un système de trois lignes de défense. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

► bcbe.ch/rapports

UNITÉ/MONNAIE	Code monnaie	Devises	31.12.2018		31.12.2017	
			Billets	Devises	Billets	Billets
1 euro	EUR	1.1269	1.0994	1.1702	1.1427	
1 dollar US	USD	0.9858	0.9458	0.9745	0.9345	
1 livre sterling	GBP	1.2555	1.1895	1.3183	1.2523	

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont ancrées dans le concept de référence corrélatif et dans le profil de risque, et fixe les principes-clés quant à l'évaluation et à la gestion desdits risques. Il approuve les tolérances au risque en se fondant sur la capacité à les assumer, il consent au concept de référence des risques et à la politique de risque; il en contrôle le respect et s'assure de la mise en œuvre de ses consignes. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration exige divers rapports récurrents: un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport semestriel sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont directement intégrés aux processus de travail ou effectués directement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Propension au risque et stratégie de risque faible

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques:

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales bien définies. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux cœurs de métier: les affaires avec la Clientèle privée et la Clientèle entreprises (en particulier les PME), de même que le conseil en patrimoine et le Private Banking. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs et soumis à la règle de minimis applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).
- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de son capital. L'allocation de nouveaux crédits repose sur la solvabilité des débiteurs potentiels ainsi que des possibilités de refinancement. Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais correspondants, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser les risques, des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus et s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certains secteurs d'activité, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de liquidités sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS), mais

aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.

- L'objectif en matière de fonds propres s'élève à 200% au minimum (prescription FINMA: 150%) de l'exigence en fonds propres prudentielle imposée par la FINMA, ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux de 16%.

Tolérances au risque

Les différentes tolérances au risque reflètent le risque maximum que la BCBE est prête à assumer en lien avec la réalisation de ses objectifs. Elles traduisent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories de risque confondues, facilitant ainsi les contrôles et la gestion des risques au cours de l'année.

Les tolérances au risque correspondent à des valeurs limites établies par le Conseil d'administration pour chaque catégorie de risque. Elles constituent le risque global maximal et sont complétées par un budget de risque, arrêté par la Direction générale.

Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et a, à cette fin, mis en place des garde-fous pour les réduire. Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE, fondé sur les risques. Les risques doivent être absorbés comme suit:

1. Pour les risques de pertes évidents dans les affaires portées au bilan et au hors bilan, des corrections de valeur et des provisions sont constituées.

2. Au sens d'une prévoyance du risque, des corrections de valeur ont été formées dans les affaires de crédit sur la base des limites déterminées ou de provisions pour le risque de défaillance latent. Ces corrections de valeur et ces provisions pour risques de défaillance latents permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent être attribués ni à un preneur de crédit particulier ni à une créance particulière.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par les réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes.

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO

L'ensemble des risques pour la banque est évalué vers le milieu de l'année dans le cadre de la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres au sein d'une société. À cette fin, on utilise le *Enterprise Risk Model* (ERM), un instrument permettant d'évaluer les risques d'entreprise de la BCBE dans divers domaines à risque. Dans un premier temps, une évaluation initiale, placée sous la houlette du responsable de la Gestion des

risques (CRO), est effectuée en collaboration avec des représentants de la première ligne de défense. Dans un second temps, un atelier est organisé avec les membres de la Direction générale, afin d'évaluer les risques de façon exhaustive et de prévoir des mesures adéquates pour les minimiser.

Les enseignements majeurs tirés de l'ERM sont consignés le 30 juin dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme, retravaillée chaque année. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur l'ERM et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risque suivantes : risques de crédit (y c. les risques sectoriels et les risques-pays), risques de taux, autres risques de marchés (risques monétaires, risques de cours), risques de liquidité, risques opérationnels. La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiel d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

Risques de crédit

RISQUES DE CONTREPARTIE POUR LES PRÊTS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LES OPÉRATIONS HORS BILAN)

Les risques des opérations de bilan ou de hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus assurant une gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les conseillers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5%. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit avoir lieu linéairement sur 15 ans. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. On doit alors les mettre en évidence, les vérifier et les régulariser dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de manière à ce que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME sont assurés par les sièges. Les opérations de crédit sont prises en charge par l'unité organisationnelle Traitement des crédits, basée à Berne-Liebefeld. Le suivi et le traitement des affaires des grands clients entreprises, des opérations avec l'étranger et avec les banques sont centralisés.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou selon les besoins, et dépend du volume des risques à surveiller.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

RISQUES SECTORIELS

Un risque sectoriel naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputé «risque sectoriel» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation, spécifiques à un secteur qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Analogues aux limites fixées pour les pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être intégralement épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite sectorielle a été fixée, on peut donc partir de l'idée qu'on encourt des risques latents inhérents, susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES ET DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements pour la majeure partie en francs suisses sont effectués. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité pour les investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset-and-Liability-Management-Committee*) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé ; il définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

RISQUES PAYS

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou par groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 108. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques pays.

Risques de taux

Les risques de taux naissent surtout de la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux essentiels dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques pour l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières au niveau global de la banque (hors portefeuille de négoce);
- garantie du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration;
- évaluation des indices de risque à surveiller et selon le niveau (système de feux de signalisation), justification ou mise en œuvre de mesures;
- positionnement à moyen et à long termes du bilan bancaire sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement);
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés;
- définition de la réplique. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplique;

- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p.ex. la durée).

L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques de taux ainsi que d'effectuer des comptes rendus à ce sujet. Les risques de taux sont gérés à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p.ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par recours à des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle ALM/Treasury rapporte chaque mois à l'ALCO de l'évolution des indices de risques. Le Conseil d'administration en est informé par le truchement de rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont mis au fait de la situation des liquidités et de l'évolution du bilan et des taux au travers de rapports hebdomadaires. Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la durée du taux-clé (*key rate duration*). Dans le cadre d'une planification à moyen terme, divers scénarios de développement sont simulés. De plus, la totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification. Les résultats des répercussions sont extrapolés à la structure du bilan, aux cash-flows et aux soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de stress sont pris en considération, outre un scénario de base.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et variables. Le calcul de la modification de la valeur actuelle des fonds propres se fait au moyen de la variation de la courbe

des taux par rapport au niveau actuel des taux. À cet égard, la politique de fixation des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplique. Le comportement en matière de fixation des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de façon à ce que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Des taux d'intérêt de produits et de marché historiques servent de base de données à la simulation. ALCO évalue la réplique et détermine chaque année les portefeuilles de réplique à la demande de l'unité organisationnelle ALM/Treasury. De plus, la modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour les positions fixes.

Autres risques de marché

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce sur la base de la règle de minimis de l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques de liquidité

Les risques de liquidité proviennent de l'acquisition de liquidités suffisantes dans une période appropriée afin de tenir les engagements financiers contractés. La gestion des risques de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placements de la trésorerie. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine les indices et le budget de risque et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour se procurer éventuellement des ressources sur le marché des capitaux. L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité ainsi que de leur reporting.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (LCR: *Liquidity coverage ratio*), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport mensuel adressé à l'ALCO. La mise en œuvre opérationnelle des besoins de liquidités, notamment leurs gestions au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale menée contribue à un excédent permanent de liquidités, placées de manière sûre sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS, de créances comptables du marché monétaire de la Confédération, de placements dans des

corporations de droit public et d'opérations de mise en pension (*repo*). Ces placements forment le niveau de la trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour et déclarée à l'ALM/Treasury. D'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur la situation des liquidités de la BCBE, et d'analyser les effets des flux de fonds. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet chaque année pour approbation à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance portant sur les liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration: il montre le respect de la tolérance aux risques de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux règle la répartition des rôles des personnes ou des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le franchissement d'au moins deux de ces indicateurs active un mécanisme d'urgence (*trigger*) qui prévoit la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre les mesures appropriées, s'agissant de la gestion des liquidités pour la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept

d'urgence et le soumet pour approbation à la Direction générale. Le plan d'urgence relatif au resserrement des liquidités fait partie intégrante de la planification des crises de la banque dans son ensemble.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est l'affaire des cadres à tous les niveaux de direction. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle; et
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration définit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

RISQUES INFORMATIQUES

EntServ Suisse Sàrl fournit à la BCBE une grande partie des prestations informatiques dont cette dernière a besoin. La banque a résilié le 18 juillet 2017 les contrats signés avec Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl. Après avoir examiné toutes les options de près, elle a décidé de maintenir la solution IBIS. Les droits de propriété (« intellectual property rights ») sur IBIS3G ont été transférés à EntServ Suisse Sàrl. Issue de la fusion entre CSC (Computer Sciences Corporation) et la branche Enterprise Services de Hewlett-Packard, la société EntServ Suisse Sàrl est connue sur le marché sous le nom de DXC. technology (DXC).

Une structure de gouvernance TI a été mise en place avec le partenaire d'externalisation. Elle dirige et garantit la collaboration sur les plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe EntServ Suisse Sàrl contrôle les domaines informatiques

externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés dans le cadre de son règlement « Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit, comme l'exige les lois applicables aux banques, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité d'audit et des risques et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les contrôles spéciaux.

RISQUES DE COMPLIANCE

Par risques de compliance, on entend les risques de violation de dispositions, de normes ou de règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation en découlant. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », la BCBE assume une fonction de compliance. Cette dernière est confiée au Service juridique/Compliance en sa qualité d'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) assume sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La Compliance est présente dans toutes les fonctions de la BCBE; elle n'est pas uniquement un service de la banque.

Le Service juridique/Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semestriellement un rapport ad hoc. La fonction

de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et soumise directement au responsable du Département Finances.

La BCBE organise la gestion du risque selon le modèle des « trois lignes de défense ». La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense.

Au sein du Service juridique/Compliance, tous les actes juridiques en suspens sont également saisis, traités et surveillés. Afin de contrôler que les directives sur le blanchiment d'argent soient respectées, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les entrées et les sorties inhabituelles de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est contrôlée au moyen de diverses activités du service de contrôle interne (SCI) au sein de plusieurs entités. Elle est assurée par le Service juridique/Compliance.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

► bcbe.ch/rapports

MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances avec des intérêts et/ou des amortissements impayés, ou des dépassements de crédit, exigibles depuis plus de 90 jours.

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant de moyens informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux d'inoccupation. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur,

établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur émise en couverture de crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou, si nécessaire, plus souvent des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et, parfois, les états financiers intermédiaires sont demandés à des fins d'examen. Une correction de valeur est constituée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination des corrections de valeur et des provisions

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est constituée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

ÉVALUATION DES GARANTIES

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant de moyens informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type d'objet. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle, les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers selon la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Une notation est en principe établie pour tous les types d'immeubles (terrains constructibles inclus). Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle réalisée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Les crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p. ex. emprunts, actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides ainsi que pour établir le montant de l'avance. Enfin, les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (HEDGE ACCOUNTING)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Réservés aux professionnels, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'est effectué sur les dérivés de crédit.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions), ainsi que les risques liés aux transactions futures. Les opé-

rations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

Comptabilité de couverture

OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt, futures sur taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indice, options sur indice

CONSTITUTION DES GROUPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p. ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base

concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état en particulier des objectifs de gestion du risque de la stratégie de risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre d'un test d'efficacité.

MESURE D'EFFICACITÉ

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace ou partiellement seulement sont affectées au résultat des opérations du négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

ABSENCE D'EFFICACITÉ

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité peut être recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Outre les services informatiques délégués à EntServ Suisse Sàrl, la BCBE a confié son trafic des paiements et son administration des titres à Swisscom (Suisse) SA. Swiss Post Solutions SA (SPS) se charge désormais d'imprimer et d'envoyer la correspondance bancaire. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à nos accords, les collaborateurs des prestataires sont tous tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice écoulé ne s'est produit.

Informations concernant les positions du bilan

Opérations de financement de titres (actives et passives) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹	13 811	9 745
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹	828 901	354 403
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	801 942	340 340
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	801 942	340 340
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	13 730	9 851
– dont titres remis à un tiers en garantie		
– dont titres aliénés		

¹ Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES	Nature des couvertures			Total	
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture		
PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)					
Créances sur la clientèle	89 909	166 451	1 833 507	2 089 868	
Créances hypothécaires	21 825 281	1 497	24 550	21 851 327	
– immeubles d'habitation	18 760 206			18 760 206	
– immeubles commerciaux	784 246			784 246	
– immeubles artisanaux et industriels	1 914 088			1 914 088	
– autres	366 740	1 497	24 550	392 787	
TOTAL DES PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)					
ANNÉE DE RÉFÉRENCE	21 915 190	167 948	1 858 057	23 941 195	
année précédente	21 013 944	237 010	1 442 675	22 693 629	
TOTAL DES PRÊTS (APRÈS COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)					
ANNÉE DE RÉFÉRENCE	21 689 802	160 303	1 776 446	23 626 552	
année précédente	20 775 520	227 666	1 363 778	22 366 964	
HORS BILAN					
Engagements conditionnels	18 905	25 658	156 291	200 855	
Engagements irrévocables	438 617		519 194	957 811	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			141 060	141 060	
Crédits par engagements					
TOTAL HORS BILAN	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	457 522	25 658	816 545	1 299 725
année précédente	31 542	21 811	800 668	854 021	
CRÉANCES COMPROMISES					
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances exposées	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	13 901	9 862	4 039	4 039
année précédente		32 211	19 726	12 485	12 485
Créances avec continuation de la relation de crédit	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	307 547	185 894	121 653	121 653
année précédente		337 138	186 570	150 568	150 568
Positions de liquidation	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	28 263	7 039	21 224	21 224
année précédente		12 634	5 615	7 019	7 019

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2018 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,3 million de francs (montant des créances net: 0,3 million de francs) ayant pour objet un

portefeuille de crédits homogène à hauteur de 1,1 million de francs (exercice précédent: 0,5 million, respectivement 4,9 millions de francs).

Les méthodes appliquées à des fins d'identification des risques de défaillance et de la

détermination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l'année précédente (cf. p. 87ss). Le recul du montant brut est imputable aux taux bas et aux risques faibles qui en résultent.

Opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2018	31.12.2017
Opérations de négoce		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	2 634	1 996
– dont cotés	1 556	518
titres de participation	2	11
métaux précieux et matières premières	5 208	5 762
autres actifs du négoce		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
TOTAL DES ACTIFS	7 845	7 770
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 556	102
ENGAGEMENTS	31.12.2018	31.12.2017
Opérations de négoce		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire ¹		
– dont cotés		
titres de participation ¹	0	0
métaux précieux et matières premières ¹		
autres passifs du négoce ¹		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
TOTAL DES ENGAGEMENTS	0	0
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

¹ Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture ¹		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
contrats à terme y.c. FRAs	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	191 989	3 300 000
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
Devises/métaux précieux						
contrats à terme	13 914	13 654	2 190 556	-	-	-
swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
Titres de participation/indices						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	0	-	0	-	-	-
options (exchange traded)	3	2	201	851	-	15 740
Dérivés de crédit						
credit default swaps	-	-	-	-	-	-
total return swaps	-	-	-	-	-	-
first-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING						
ANNÉE DE RÉFÉRENCE	13 917	13 656	2 190 757	851	191 989	3 315 740
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	13 914	13 654	-	-	191 989	-
Année précédente	19 348	19 132	2 063 552	180	243 974	3 627 760
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	19 348	19 132	-	-	243 974	-
TOTAL APRÈS PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING				Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
ANNÉE DE RÉFÉRENCE				14 768	205 645	
Année précédente				19 528	263 106	
RÉPARTITION SELON LES CONTREPARTIES				Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				852	9 407	4 509

¹ Instruments de couverture au sens de la Circ.-FINMA 15/1, Cm 431ss

- La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Immobilisations financières				
Titres de créance	1 830 621	1 883 821	1 901 018	1 963 047
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 830 621	1 883 821	1 901 018	1 963 047
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente)				
Titres de participation	161 412	207 670	152 382	211 821
– dont participations qualifiées ¹				
Métaux précieux	14 937	14 998	15 034	15 097
Immeubles	1 858	1 869	1 349	1 363
TOTAL	2 008 827	2 108 357	2 069 783	2 191 328
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 498 277	1 536 743	1 509 151	1 553 239

¹ En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

CONTREPARTIES SELON LA NOTATION²	de AAA à AA–	de A+ à A–	de BBB+ à BBB–	de BB+ à B–	inférieur à B–	sans notation
Titres de créance :						
Valeurs comptables	396 256	43 033	3 973			1 387 359 ³

² Notation de Standard & Poor's³ Dont CHF 1 204 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage

Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence						Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Change-ments d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements			
PARTICIPATIONS											
– avec valeur boursière	21 168	–1 631	19 537			–212			19 325	106 784	
– sans valeur boursière	98 521	–75 026	23 495			–2 252		2 252	23 495		
TOTAL DES PARTICIPATIONS	119 689	–76 657	43 032			–2 465		2 252	42 820	106 784	

IMPACT DE L'UTILISATION THÉORIQUE DE LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE LORSQUE LA BANQUE DÉTIENDRAIT DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES (TAUX DE PARTICIPATION DE 20% OU PLUS)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	11 700	21 953 ¹	11 700	65 133
Produits des participations	920	–879	920	–3 617

¹ Dont changements du portefeuille par transactions sur capital: –41,4 millions de francs.

Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF mio)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations:						
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	1 625,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,2	14,2	14,2	
BioMedInvest AG I, Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales	1,5	38,5	38,5	38,5	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	

Changements marquants par rapport à l'année précédente

Participations	Raison du changement
RTC Real-Time Center AG, Köniz	Dissolution suite à la fusion par absorption avec la BCBE, au 1 ^{er} juillet 2018
BioMedInvest AG I, Hünenberg	Réduction du capital social suite au remboursement de valeur nominale du 7 septembre 2018

Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation ¹	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Transferts dans les fonds de renouvellement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	330 214	-135 993	194 222	-3	6 314		-2 069		-5 393	193 071
Autres immeubles	24 189	-7 263	16 926	-1 084	102		-172		-102	15 670
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	88 871	-84 366	4 505		21 954		-23 372			3 087
Autres immobilisations corporelles	22 889	-17 268	5 620		4 564		-3 403			6 781
Objets en « leasing » financier:										
– dont immeubles à l'usage de la banque										
– dont autres immeubles										
– dont autres immobilisations corporelles										
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	466 163	-244 890	221 273	-1 087	32 935		-29 016		-5 495	218 609

Engagements : futures tranches de *leasing* opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un *leasing* opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sièges) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

¹ Nouvelles imputations immobilières dans les positions immobilisations financières et immobilisations corporelles

Autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	161 470		212 526	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur				
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance				
Badwill				
Impôts indirects	567 084 ¹	2 794	142 686 ¹	2 543
Fonds de soutien BCBE		1 207		1 000
Autres	36 581	32 201	39 171	33 055
TOTAL	765 134	36 202	394 383	36 598

¹ Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.

Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	208 665	196 744	252 154	235 864
Cédules hypothécaires en couvertures des lettres de gage	5 679 830	4 058 000	4 668 146	3 397 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	118 635		108 944	
Titres en couverture du crédit intrajournalier / au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)				
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	135 830	16 257	120 580	4 591
Titres en couverture de la société BX Swiss AG	995	132	1 003	1 148
TOTAL DES ACTIFS NANTIS / CÉDÉS	6 143 954	4 271 133	5 150 828	3 638 602
Actifs sous réserve de propriété				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couvertures pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres et lesquels sont présentés dans le tableau 1.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

(tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2018	31.12.2017
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14 237	51 405
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de contributions d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent/insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2018	31.12.2017			2018	2017
Fonds patronaux/Institutions de prévoyance patronales							
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance ¹					10 994	10 994	10 985
Plans de prévoyance avec excédent							
Plans de prévoyance avec insuffisance							
Institutions de prévoyance sans actifs propres					266	266	342

¹ Le taux de couverture totalise 103,8% ; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

c) Institutions de prévoyance

CAISSE DE PENSION DE LA BCBE	1.1.2019	1.1.2018
Nombre de collaborateurs assurés	1 271	1 309
Nombre de retraités assurés	832	821

	31.12.2018	31.12.2017
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	894,9	921,6
Taux de couverture (en %)	103,8	105,3
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	3,6	5,0
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

(en milliers de CHF)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéance	Date de résiliation anticipée la plus tôt	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000

	d'ici une année	>1-≤2 ans	>2-≤3 ans	>3-≤4 ans	>4-≤5 ans	>5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours:						350 000	350 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,51	2019-2031	4 058 000

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance ¹	221 362		-284					221 078
Provisions pour autres risques d'exploitation	68 750					3 100	-3 750	68 100
Provisions de restructurations								
Autres provisions	43 007	-2 025			1 122		-2 305	39 799
TOTAL DES PROVISIONS	333 118	-2 025	-284		1 122	3 100	-6 055	328 977
Réserves pour risques bancaires généraux²	615 282					53 500	-46 465	622 317
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	364 975	-1 826	284	-4	504	55 248	-68 807	350 374
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	182 427	-1 826	-10 317	-4	504	49 498	-62 257	158 024
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance pour les risques latents	182 548		10 601			5 750	-6 550	192 349

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Imposition fiscale intégrale

Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
CAPITAL SOCIAL						
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
- dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
- dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
- dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre Gouvernance d'entreprise.

Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018				31.12.2017			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options
Membres du Conseil d'administration	2 500	214			2 500	232		
Membres des organes de direction	2 550	218			2 100	195		
Collaborateurs	45 536	3 889			46 565	4 317		
TOTAL	50 586	4 321			51 165	4 744		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée non résilié. Un droit de souscription n'est accordé ni aux collaborateurs dont le contrat de travail est à durée déterminée, ni aux apprentis. Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription pro rata temporis.

Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi, à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

DROIT DE SOUSCRIPTION EN NOMBRE D'ACTIONS

Niveau de fonction	Nombre d'actions
9	225
8	150
7	120
6	75
5	50
jusqu'à 4	20

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le « Règlement Actionnariat » (cf. rapport de rémunération, p. 42).

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé au moyen du bulletin de souscription ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est limité durant ce délai de blocage.

Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018		31.12.2017	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés ¹	238 250	1 888	77 354	4 521
Sociétés du groupe ²		949		41 610
Sociétés liées ³	48 516	65 329	29 699	68 921
Affaires d'organes ⁴	24 836	7 420	24 841	6 195
Autres parties liées				

¹ Créances et engagement envers le canton de Berne² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

OPÉRATIONS HORS BILAN	31.12.2018	31.12.2017
Sociétés liées	13 717	12 787
Affaires d'organes	831	185

CONDITIONS

Le personnel (y compris la Direction générale et les retraités) obtient des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions

sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la

gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2018		31.12.2017	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317	615 282
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 569	171 589
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073	1 338 073
Propres parts du capital	-13 115	-9 248
Bénéfice reporté	320	407
Bénéfice	140 788	137 425
TOTAL CAPITAL PROPRE AVANT UTILISATION DU BÉNÉFICE	2 577 087	2 494 663
Proposition de l'emploi du bénéfice	-74 560	-61 512
TOTAL CAPITAL PROPRE APRÈS EMPLOI DU BÉNÉFICE	2 502 527	2 433 151

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 226,3 millions de CHF demeurent réservés.

	2018		2017	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	50 509		74 852	
+ achats	115 462	195.65	40 215	181.40
- ventes	-100 570	183.96	-64 558	189.40
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-48 582	182.15	-46 607	183.70
= ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE	65 401		50 509	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme

de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE

figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	31.12.2018	31.12.2017
Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
Actions dans le portefeuille de sociétés liées		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération (cf. page 42ss du présent rapport), conformément aux art. 13 à 17 de l'ordonnance contre

les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Le rapport de rémunération contient les indications qui doivent être fournies au sens de l'art. 663b^{bis} CO.

Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres

instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2018, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat du Conseil d'administration et de la Direction générale, le nombre suivant

d'actions BCBE sur le nombre total que la banque détient en propre :

non-dirigeants (Conseil d'administration)	2500
dirigeants (Direction générale)	2 100

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2018	31.12.2017
Conseil d'administration		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	1 451	936
Rudolf Stämpfli, vice-président	3 471 ¹	2 576 ¹
Daniel Bloch	3 471	2 576
Eva Jaisli	491	176
Christoph Lengwiler	900	476
Jürg Rebsamen	591	276
Peter Siegenthaler	1 795	1 376
Peter Wittwer	827	502
Total Conseil d'administration	12 997	8 894
Direction générale		
Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale	6 500	5 830
Armin Brun, responsable du Département Clientèle privée/ Clientèle entreprises (depuis le 1 ^{er} janvier 2018)	200	n.a.
Stefan Gerber, responsable du Département Clientèle de placement/ Grands clients	3 114	4 220
Mark Haller, responsable du Département Production/Exploitation (depuis le 1 ^{er} janvier 2018)	1 413	n.a.
Johannes Hopf, responsable du Département Production/Exploitation (jusqu'au 31 décembre 2017)	n.a.	4 571
Alois Schärli, responsable du Département Finances	4 725	4 227
Total Direction générale	15 952	18 848

¹ Actions détenues par le groupe Stämpfli SA

Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
Actifs/instruments financiers									
Liquidités	3 596 535							3 596 535	
Créances sur les banques	262 090	1 839	11 874					275 803	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			13 811					13 811	
Créances sur la clientèle	28 022	149 690	903 700	413 235	369 159	134 575		1 998 381	
Créances hypothécaires	3 047	730 362	1 407 990	2 516 008	11 989 328	4 981 435		21 628 171	
Opérations de négoce	7 845							7 845	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	14 768							14 768	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	176 349		31 275	416 252	1 118 559	264 535	1 858	2 008 827	
TOTAL	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	4 088 656	881 892	2 368 650	3 345 495	13 477 047	5 380 545	1 858	29 544 142
	Année précédente	4 325 763	830 065	1 758 527	3 107 362	13 123 801	5 470 345	1 349	28 617 213
Fonds étrangers/instruments financiers									
Engagements envers les banques	70 260		65 000					135 260	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			642 901	186 000				828 901	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9 444 659	12 378 431	67 924	21 600	1 409			21 914 022	
Engagements résultant des opérations de négoce	0							0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	205 645							205 645	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			2 486	11 446	53 287	1 173		68 392	
Emprunts et prêts des lettres de gage			57 000	174 000	1 384 000	2 793 000		4 408 000	
TOTAL	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	9 720 564	12 378 431	835 311	393 046	1 438 696	2 794 173		27 560 221
	Année précédente	4 775 479	17 488 448	316 366	223 795	992 525	2 541 608		26 338 221

Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2018		31.12.2017	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Liquidités	3 589 929	6 606	3 769 433	7 642
Créances sur les banques	60 513	215 290	113 129	253 220
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 811		9 745	
Créances sur les clients	1 921 207	77 174	1 564 342	82 699
Créances hypothécaires	21 628 171		20 719 854	68
Opérations de négoce	7 338	507	7 758	11
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 336	6 432	15 637	3 890
Immobilisations financières	1 856 604	152 223	1 848 938	220 845
Comptes de régularisation	18 514		22 187	
Participations	42 795	25	43 007	25
Immobilisations corporelles	218 609		221 273	
Autres actifs	765 134		394 383	
TOTAL DES ACTIFS	30 130 961	458 258	28 729 688	568 400

PASSIFS	31.12.2018		31.12.2017	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Engagements envers les banques	118 487	16 773	41 128	8 577
Engagements résultant des opérations de financement de titres	702 632	126 269	254 403	100 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 397 457	516 566	21 438 583	565 426
Engagements résultant des opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	114 627	91 019	152 681	110 425
Obligations de caisse	68 392		69 998	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	4 408 000		3 597 000	
Comptes de régularisation	86 732		95 488	
Autres passifs	36 202		36 598	
Provisions	328 977		333 118	
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317		615 282	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	171 569		171 589	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073		1 338 073	
Propres parts du capital	-13 115		-9 248	
Bénéfice reporté	320		407	
Bénéfice	140 788		137 425	
TOTAL DES PASSIFS	29 838 592	750 627	28 513 661	784 428

Total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2018		31.12.2017	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Europe	30 494 580	99,69	29 185 639	99,62
Suisse	30 130 961	98,50	28 729 688	98,06
Allemagne	99 913	0,33	106 998	0,37
France	65 764	0,21	81 725	0,28
Italie	600	0,00	1 154	0,00
Autriche	1 823	0,01	2 046	0,01
Liechtenstein	701	0,00	719	0,00
Amérique du Nord	75 422	0,25	80 931	0,28
Amérique centrale et Amérique du Sud	440	0,00	110	0,00
Asie/Océanie	18 234	0,06	31 300	0,11
Afrique	544	0,00	107	0,00
TOTAL ACTIFS	30 589 219	100,00	29 298 088	100,00

Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Liquidités	3 579 234	14 439	1 359	1 504	3 596 535
Créances sur les banques	127 703	110 890	13 339	23 870	275 803
Créances résultant d'opérations de financement de titres				13 811	13 811
Créances sur la clientèle	1 713 499	236 790	44 698	3 394	1 998 381
Créances hypothécaires	21 625 517	2 654			21 628 171
Opérations de négoce	7 843	1	0	0	7 845
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9 731	276	4 193	568	14 768
Immobilisations financières	1 877 281	75 036	56 511		2 008 827
Comptes de régularisation	18 514				18 514
Participations	42 795	0	25		42 820
Immobilisations corporelles	218 609				218 609
Autres actifs	765 131	1		2	765 134
TOTAL DES ACTIFS BILANTAIRES	29 985 857	440 088	120 125	43 149	30 589 219
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 069 992	518 971	504 880	96 714	2 190 556
TOTAL DES ACTIFS	31 055 849	959 059	625 005	139 863	32 779 775
PASSIFS	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Engagements envers les banques	119 344	11 390	3 887	639	135 260
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	711 000	107 057	10 844		828 901
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 457 651	324 537	94 005	37 829	21 914 022
Engagements résultant d'opérations de négoce			0		0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	196 038	6 513	1 964	1 130	205 645
Obligations de caisse	68 392				68 392
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	4 408 000				4 408 000
Comptes de régularisation	86 732				86 732
Autres passifs	36 190	13			36 202
Provisions	328 977				328 977
Réserves pour risques bancaires généraux	622 317				622 317
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	171 569				171 569
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 414 073				1 414 073
Propres parts du capital	-13 115				-13 115
Bénéfice reporté	320				320
Bénéfice	140 788				140 788
TOTAL DES PASSIFS BILANTAIRES	29 989 411	449 509	110 700	39 599	30 589 219
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 068 902	525 122	499 485	97 046	2 190 556
TOTAL DES PASSIFS	31 058 313	974 632	610 185	136 645	32 779 775
Position nette par monnaie	-2 465	-15 573	14 819	3 218	0

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Engagements de couverture de crédit et similaires	127 824	98 438
Garanties de prestation de garantie et similaires	60 761	60 778
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels	12 269 ¹	p.m. ²
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	200 855	159 217
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
TOTAL DES CRÉANCES ÉVENTUELLES		

¹ Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée) par mois, en sus

² Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée)

Opérations fiduciaires (tableau 30)

(en milliers de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	1 084	
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées		
Crédits fiduciaires		
Opérations fiduciaires relatives au prêt/emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients		
Autres opérations fiduciaires		
TOTAL DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES	1 084	

Informations concernant le compte de résultat

Produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi qu'intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	9 512	9 685
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	2 873	3 441

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Appointements	112 140	114 296
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	7 530	6 691
Prestations sociales	21 982	19 917
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	4 719	3 920

Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Coût des locaux	7 087	7 087
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	57 737	61 341
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 402	1 503
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	1 036	1 277
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	704	1 080
– dont pour d'autres prestations de service	333	198
Autres charges d'exploitation	41 732	42 602

Pertes significatives, produits et charges extraordinaires ainsi que dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts		
Dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	11 710	37 587
Dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	1 849	1 475
Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes		
Dissolution nette/constitution nette d'autres provisions	2 305	-9 353
Dissolution nette/constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	650	-500
Charges/produits extraordinaires		
Bénéfice de fusion RTC	39 056	
Réductions de valeur nominale de BioMedInvest AG I	2 252	6 757
Vente de la participation à la société Swisssanto Holding AG	1 633	2 960
Gains réalisés lors de l'aliénation d'autres participations	1 341	
Vente d'immobilisations	549	7 490
Suppression de la correction de valeur résultant des aliénations d'immeubles et d'immobilisations corporelles		24 966
Variation des réserves pour risques bancaires généraux		
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	36 165	35 561
Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI	10 300	
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-53 500	-48 500

Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2018	2017
Charges pour impôts courants	34 500	37 400
Taux d'imposition moyen (en %)	25,1	25,7

Suite à la fusion de RTC Real-Time Center AG avec la BCBE en 2018, des reports de pertes fiscaux se chiffrant à 7,7 millions de francs ont été repris par la banque. La comptabilisation intégrale de ces reports de pertes fiscaux induit une baisse des charges pour impôts courants de 1,7 million de francs.

Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2018	2017
Bénéfice	140 788 273	137 425 297
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	15.11	14.75
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	14.71	14.36

Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les Global Custodians, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement.

Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage,

dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires.

Les fortunes avec mandat de gestion et Global Custodians comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle

(en milliers de CHF)

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports/re-

traits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne sont

pas considérés comme des apports d'argent frais/retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2018 :

	31.12.2018	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2017
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	36 021 382	-930 533	-515 475	37 467 390
- dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	17 520 618	-1 154 693	176 757	18 498 554

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2018	2017
La BCBE calcule le free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice	140 788	137 425
+ Amortissements	36 653	51 453
– Appréciation		–24 966
+ Constitution de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	58 887	61 127
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions)	3 761	12 123
Régularisation d'intérêts compromis	1 626	504
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	53 500	48 500
– Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	–70 951	–84 126
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports)	–20 275	–41 332
Différences de change au niveau des corrections de valeur	–4	49
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêt	–36 165	–35 561
Utilisation conforme à l'objectif pour la réduction des risques relatifs aux TI	–10 300	
Suppression de la dépréciation de valeur des participations et des immeubles	–356	
Utilisations conformes à l'objectif	–3 851	–7 282
+ Constitution de régularisations	16 730	15 791
– Dissolution de régularisations	–17 159	–21 820
= CASH-FLOW (FINANCEMENT INTERNE)	164 948	134 885
+ Désinvestissements	212	
– Investissements	–32 935	–56 743
= FREE CASH-FLOW	132 224	78 142

Le free cash-flow en 2018, de 132,2 millions de francs (cumulés de 2013 à 2018: 661,7 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA Berne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 (pages 68 à 113) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société.

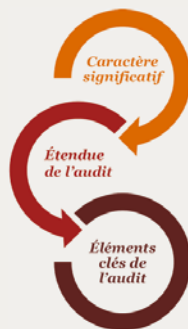
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global: CHF 9.1 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:
Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)



Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 9.1 millions
<i>Comment l'avons-nous déterminé?</i>	5 % du résultat avant impôts avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) de réserves pour risques bancaires généraux
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)

Éléments clés de l'audit

La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.

Etant donné que les prêts à la clientèle (77.3 % ou CHF 23'626.6 millions contre 76.3 % resp. CHF 22'367.0 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance latents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 74, 75, 87 et 88 du rapport de gestion).

Manière dont les éléments clés sont été examinés

Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle :

- *Analyse des crédits*
Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits;
- *Octroi de crédits*
Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences;
- *Versement des crédits*
Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé;
- *Surveillance des crédits*
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement
- *Evaluation des prêts à la clientèle*
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances exposées », les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les *processus mis en œuvre pour l'identification* de l'ensemble des prêts à la



clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.

- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la *methodologie d'estimation des corrections de valeur* pour les créances compromises (créances exposées, créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur relatives aux risques de défaillance latents, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de



fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Käppeli'.

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Furrer'.

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 28 février 2019



« Proposer des installations sanitaires à la fois innovantes, esthétiques et de qualité, voilà ce à quoi j'aspire. De plus, je souhaite assurer la pérennité de mon entreprise. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 123.

Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan	30 589	29 298
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	17 521	18 499
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	23 627	22 367
– dont créances hypothécaires	21 628	20 720
Créances sur la clientèle sans les CDP	22 583	21 644
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 914	22 004
Obligations de caisse	68	70
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4 408	3 597
Réserves pour risques bancaires généraux	622	615
Capital social	186	186
Capital propre	2 503 ¹	2 433
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III (CET 1) ² (en %)	18,6	19,9
Ratio de levier (en %)	7,8	8,0
Free cash-flow	132,2	78,1

	2018	2017
Bénéfice	140,8	137,4
Distribution de dividende	74,6 ³	61,5
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	66,0 ³	76,0

	31.12.2018	31.12.2017
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 206	1 224
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 000	1 016
Nombre de sièges	60	62
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	34,5	37,4
Dividende versé au canton	38,4 ³	31,7

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

² Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

³ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



Le concept de soutien aux PME permet à la BCBE de guider les entreprises sur le long terme, de leur création au règlement de la succession. L'entreprise thonoise Messerli Sanitär AG a trouvé le successeur idéal en la personne de Thomas Würsten. Grâce au soutien de la BCBE, la direction de l'entreprise a pu être transmise de manière fluide et sans encombre à la génération suivante.

Thomas Würsten, propriétaire et directeur de l'entreprise Messerli Sanitär AG, Thoune

L'action BCBE

DONNÉES DE BASE DE L'ACTION BCBE (31.12.2018)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	55 521
Capitalisation boursière en milliards de CHF	1,82
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

SYMBOLES

	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

DISTRIBUTION

	2016	2017	2018
Dividende (en CHF) par action nominative	6.20	6.60	8.00 ¹
Taux de distribution	45 %	45 %	53 %

¹ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

ÉVOLUTION DU COURS (EN CHF)

	2016	2017	2018
Cours de fin d'année	184.00	176.40	194.80
Plus haut de l'année	198.90	195.00	223.50
Plus bas de l'année	179.00	173.50	176.60

VOLUME DE NÉGOCE

	SIX Swiss Exchange
Total en actions	1 003 818
Total en millions de CHF	199,2

RATINGS DE LA BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Moody's	Aa1	Prime-1	A1

Sites de la BCBE

au 1^{er} mars 2019

Centre clientèle	
Information	031 666 18 85
Clientèle privée	031 666 18 85
Clientèle commerciale	031 666 18 86
Support e-banking	0848 852 580
Courriel	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch

ZONE D'ACTIVITÉS NORD

Jura bernois

1 Corgémont	032 489 25 15
Responsable: Frédéric Weingart	
2 Malleray	032 492 18 10
Responsable: Denis Roth	
3 Moutier	032 494 62 00
Responsable: Pascal Ribaut	
4 St-Imier	032 942 34 23
Responsable: Frédéric Weingart	
5 Tavannes	032 481 23 40
Responsable: Norbert Schneider	
6 Tramelan	032 486 88 10
Responsable: Antoine Haenni	

Bienne

7 Biel/Bienne	032 327 47 47
Responsable: Christian Büttikofer	
8 La Neuveville	032 752 35 23
Responsable: Philippe Seuret	

Lyss

9 Aarberg	032 392 42 14
Responsable: Dominique Kurz	
10 Anet	032 313 77 20
Responsable: Kurt Wandfluh	
11 Lyss	032 387 85 11
Responsable: Verena Probst	

Soleure

12 Granges	032 653 44 70
Responsable: Max Neuwenschwander	
13 Hägendorf	062 216 93 88
Responsable: Tanja Moser	
14 Longeau	032 653 84 50
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
15 Oensingen	062 916 27 10
Responsable: Ursula von Burg	
16 Soleure	032 626 31 40
Responsable: Andreas Jordan	

ZONE D'ACTIVITÉS CENTRE

Berne-Nord

17 Bolligen	031 918 45 50
Responsable: Christian Balmer	
18 Berne-Breitenrain	031 348 45 00
Responsable: Bettina Campell	
19 Ittigen	031 918 45 60
Responsable: Marcel Zürcher	
20 Jegenstorf	031 760 49 50
Responsable: Daniel Stalder	
21 Ostermundigen	031 939 46 60
Responsable: Daniela Suter	
22 Zollikofen	031 914 46 50
Responsable: Stefan Zingre	

Berne-Est

23 Grosshöchstetten	031 711 24 25
Responsable: Christian Durtschi	
24 Konolfingen	031 791 02 47
Responsable: Monika Gerber	
25 Münsingen	031 722 46 00
Responsable: Jürg Wermuth	
26 Muri près Berne	031 954 46 10
Responsable: Corina Brand	
27 Worb	031 832 46 40
Responsable: Rudolf Steiner	

Berne Centre-ville

28 Berne-Place Fédérale	031 666 18 80
Responsable: Andres Beyeler	

Berne-Sud

29 Belp	031 812 45 40
Responsable: Stefan Zeller	
30 Berne-Bümpliz	031 994 45 30
Responsable: Marc Herren	
31 Köniz	031 974 45 70
Responsable: Urs Andres	
32 Laupen	031 748 45 90
Responsable: Claudia Delaquis	
33 Schwarzenburg	031 732 46 20
Responsable: Florian Bachofner	
34 Wabern	031 964 46 30
Responsable: Sybille Studer	

Emmental

35 Berthoud	034 428 41 11
Responsable: Adrian Muster	
36 Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11
Responsable: Michael Kaufmann	
37 Langnau/Emmental	034 408 30 30
Responsable: Christian Röhli	
38 Sumiswald	034 431 51 35
Responsable: Beat Lanz	
39 Utzenstorf	032 665 46 44
Responsable: Marco Schneider	
40 Zollbrück	034 496 81 08
Responsable: Hanspeter Widmer	

Haute-Argovie

41 Herzogenbuchsee	062 956 65 11
Responsable: Pascal Bringold	
42 Huttwil	062 959 92 50
Responsable: Martin Heiniger	
43 Langenthal	062 916 25 25
Responsable: Thomas Witschi	
44 Niederbipp	032 633 23 44
Responsable: Pascal Bringold	

ZONE D'ACTIVITÉS SUD

Interlaken

45 Brienz	033 951 20 53
Responsable: Rudolf von Bergen	
46 Grindelwald	033 854 13 31
Responsable: Niklaus Rubi	
47 Interlaken	033 826 61 31
Responsable: Peter Feuz	
48 Meiringen	033 971 36 16
Responsable: Marc Zumbrunn	
49 Unterseen	033 823 71 60
Responsable: Rudolf Grütter	
50 Wengen	033 855 12 18
Responsable: Niklaus Rubi	

Spiez

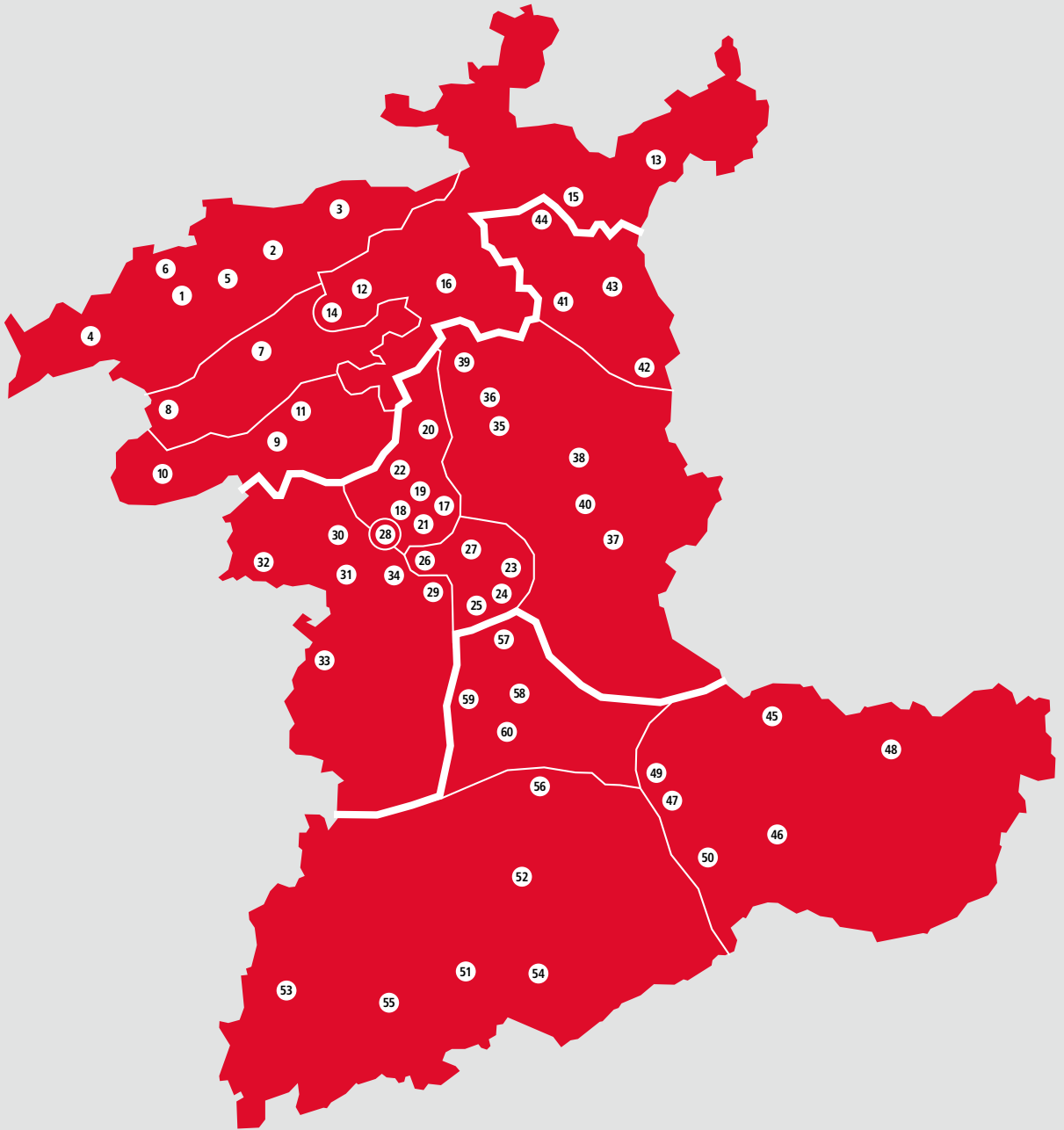
51 Adelboden	033 673 71 71
Responsable: Beat Fuhrer	
52 Frutigen	033 672 77 10
Responsable: Beat Fuhrer	
53 Gstaad	033 748 74 44
Responsable: Oliver Waser	
54 Kandersteg	033 675 15 48
Responsable: Martin Rieder	
55 Lenk/Simmental	033 733 18 14
Responsable: Alexandre Bezzu	
56 Spiez	033 655 55 55
Responsable: Daniel Reichenbach	

Thoune

57 Oberdiessbach	033 227 19 40
Responsable: Alexandra Arn	
58 Steffisburg	033 437 54 12
Responsable: Philipp Christen	
59 Thoune	033 227 11 11
Responsable: Hanspeter Bigler	
60 Uetendorf	033 227 19 60
Responsable: Roger Schenk	

AUTRES DISTRIBUTEURS DE BILLETS DE LA BCBE

- Berne-Bubenberplatz, Bubenberplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 8
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Ittigen, Autobahnraststätte A1 Grauholz
- Langenthal Bahnhof, Eisenbahnstrasse
- Mürren, Station Schilthornbahn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Rapperswil BE, Hauptstrasse 66
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Roggwil, Brennofenstrasse 1
- Schönried, Dorfstrasse 61
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktstrasse 12
- Thoune-Sud, Thalackerstrasse 62



La BCBE en bref



1206

collaborateurs employés
à la BCBE



Aa1

la note attribuée par
Moody's à la BCBE



51,5 %

des actions en main
du **canton de Berne**



140,8

millions de francs de **bénéfice**
pour l'exercice



132,2

millions de francs de **free cash-flow**
pour l'exercice



18,6 %

de **ratio de fonds**
propres globaux



30 589

millions de francs constituant
la **somme du bilan**



74,6

millions de francs de **dividende**
distribués pour l'exercice



55 000

actionnaires détenant
des actions BCBE

**« Rien ne vaut un rêve
pour créer l'avenir. »**

Victor Hugo